

Maintenant

15 JANVIER - 15 FÉVRIER

1968

NO 73

AVORTEMENT :

de Salomon à P.-E. Trudeau

PÉCHÉ ORIGINEL :

Limite fondamentale

BILINGUISME :

L'inégalité à perpétuité

PSYCHANALYSE ET

ÉVOLUTION RELIGIEUSE

LES ENFANTS ET LA PUBLICITÉ

LE SACERDOCE :

THÉOLOGIE ET TÉMOIGNAGES

sommaire

ÉDITORIAL :

L'avortement : de Salomon à P.-E. Trudeau

Vincent Harvey,
H. Pelletier-Baillargeon 3

Le péché originel : Limite fondamentale

Louis Racine 7

Ministres pour les hommes

Gregory Baum .. 8

Pasteurs, époux et pères

Daniel Pourchot
André Poulain
Jacques Beaudon
Jean Cruvellier 11

Un pays pour les Québécois

René Lévesque
J.-Yvan Morin
Joffre Dumazedier 15

B & B : l'inégalité à perpétuité

Pierre Saucier 16

Cure psychanalytique et évolution religieuse

Michel Dansereau 19

Les enfants, victimes de la publicité

Mireille Bigras 25

L'artiste, ce prophète

Gaston Petit 27

Ecrans 67 : Surveillance, Verdi, Cinémathèque

Jacques Lamoureux 29

Y croyons-nous encore ?

A.-M. Chenu 32

RÉDACTION, ADMINISTRATION,

ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Sté-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758
Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.
Frais de port garantis
si non livrable

TABLEAU DE BORD

L'introduction prochaine de dispositions d'ordre juridique favorisant un avortement contrôlé en fonction de critères objectifs et scientifiques n'est pas sans soulever des débats d'une extrême complexité au regard d'une vision humaniste de la vie. De grands pays civilisés ont réglementé ce contrôle initial de la vie en recourant à une panoplie d'arguments qui varient assez peu. Beaucoup de gens dans la société actuelle ne considèrent pas l'avortement comme un acte criminel. Il en irait de l'avortement comme de la contraception, de la prostitution et de l'homosexualité. La réglementation de techniques abortives à des conditions bien précises et soumises à un contrôle médical ne viendrait pas consacrer une moralité objective de l'avortement. La loi n'engage personne à accomplir un acte que réprouverait sa conscience. Bref, deux types d'arguments viennent alimenter le débat : le pluralisme et les raisons d'utilité sociale. Après avoir proposé une certaine lecture du projet Trudeau, n'y a-t-il pas lieu d'élargir la réflexion à la lumière d'une anthropologie contemporaine éclairée par le contenu de la Charte des Droits de l'homme. C'est la démarche qu'ont adoptée Vincent Harvey et Hélène Pelletier-Baillargeon en éditorial.

Dès que l'on évoque la notion de péché originel affluent des images traditionnelles que continuent de véhiculer le cinéma contemporain avec ses grandes fresques du style « THE BIBLE ». Était-ce là l'intention du récit biblique ? Tel n'est pas l'avis des rédacteurs du remarquable catéchisme hollandais pour adultes. Allant au cœur des choses, la pastorale catéchétique d'aujourd'hui reprend tout le récit biblique à travers une réflexion bien existentielle. On y perçoit une tentative d'explication de l'origine du mal dans la condition humaine. On y déchiffre le mystère fondamental de l'homme : la cassure que seule l'espérance parvient à ressouder.

Gregory Baum dégage les lignes de faite de la pensée conciliaire sur la conception renouvelée du prêtre à l'intérieur du peuple de Dieu. Rompant avec le schéma d'antan du « liturge », qui fait du prêtre un « séparé », la nouvelle théologie le conçoit d'abord comme un homme parmi les hommes, un frère parmi des frères, comme était Jésus lui-même, chargé d'un service ou d'une fonction spéciale. Quatre pasteurs offrent des témoignages sur les rapports entre vie conjugale et service pastoral. En dépit de difficultés normales, la fonction pastorale peut être fécondée par l'expérience conjugale et familiale.

La crise canadienne et québécoise atteint un nouveau sommet avec la publication du rapport Laurendeau-Dunton à la veille de la conférence-clé d'Ottawa. Seroit-ce un autre marché de dupes ?

À côté des accrocs aux droits linguistiques et culturels, d'autres maux permanents ne trouvent toujours pas de solution. Mireille Bigras analyse le phénomène de la publicité auprès des enfants durant leurs émissions de télévision préférées ; elle constate que cette publicité crée chez eux des besoins exagérés. D'où la nécessité d'une action concertée pour corriger cette situation.

ÉDITORIAL

L'AVORTEMENT: de Salomon à P.-E. Trudeau

Depuis les discussions médiévales sur le moment précis de l'animation du fœtus par l'âme humaine (s. Thomas disait : 40 jours pour un garçon, 80 pour une fille), ni la biologie, ni la psychologie, ni la philosophie ne nous ont révélé quoi que ce soit de bien neuf sur le sujet. Tout au mieux nous ont-elles détournés de ces casuistiques primitives en étalant sous nos yeux la carte de toutes ces régions encore inconnues qui continuent d'entourer la vie prénatale. Les meilleurs reportages photographiques de *Match*, *Marie-Claire* et *Life*, ces dernières années, furent d'ailleurs sans contredit ceux de l'évolution progressive de l'embryon humain de six semaines à la naissance.

FILS OU FŒTUS ?

L'émerveillement que les lecteurs de ces grandes revues ont ressenti devant ces photos est une chose. Le fait que les grands pays civilisés légifèrent de plus en plus nombreux pour permettre l'avortement en est une autre qu'il faut également regarder en face. Du côté canadien, les allégations classiques sont déjà présentes : santé de la mère, viol, risque de malformations ou de déficiences de l'enfant à naître, conditions socio-économiques de la famille, etc. Et pour ceux qui les défendent, de quoi s'agit-il sinon d'une insignifiante masse de muqueuses dont l'élimination rapide, aseptique et indolore, par curetage ou par aspiration, serait une banalité chirurgicale de routine. Leur vision est une chose.

Autre chose également est la vision du couple qui désire des enfants et dont les fausses couches constituent autant de « deuils » véritables : « Nous avons perdu un fils à seize semaines » disent-ils. Autre chose encore est la vision de la vieille religieuse qui, depuis des années, baptise sous condition, des embryons avortés accidentellement parce qu'elle y voit déjà « des temples du Saint-Esprit ».

Ces visions si opposées d'une même réalité posent à l'homme moderne une question de taille : est-ce la souffrance ou la joie que risque de nous attirer un être encore inconnu, le fœtus humain, qui va déterminer si cet être invisible devra

être considéré comme « une masse de muqueuses » à éliminer ou « un fils » à protéger ? Salomon jadis, devant une situation analogue, s'était fié au cri spontané jailli des entrailles de la mère véritable. Mais aujourd'hui la démarche du politique moderne ne saurait passer ailleurs que par les dédales obligés et sans gloire du langage juridique.

A ce titre, la seule attitude réaliste valable consiste à nous astreindre à l'exégèse des projets de loi en présence pour en retracer l'idéologie sous-jacente. Car les grands exposés doctrinaux ne trouveraient pas audience dans ce cas-ci : ce n'est pas tant « la doctrine », qu'elle soit catholique, juive ou musulmane, qui intéressera le législateur, comme les répercussions sociales possibles d'un principe nouveau qu'il met implicitement en circulation par l'adoption d'un projet de loi.

AVANT LE BILL TRUDEAU

Avant le récent bill Trudeau, déjà trois projets de bills privés avaient été proposés à la Chambre des Communes du Canada, au cours de 1967, pour modifier la législation sur l'avortement et en particulier l'article 209 du code criminel.

Cet article se lit présentement comme suit :

- « (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'emprisonnement à perpétuité, toute personne qui cause la mort d'un enfant qui n'est pas devenu un être humain, de telle manière que, si l'enfant était un être humain, cette personne serait coupable de meurtre.
- (2) Le présent article ne s'applique pas à une personne qui, par des moyens que, de bonne foi, elle estime nécessaires pour sauver la vie de la mère d'un enfant non encore devenu un être humain, cause la mort de l'enfant ».

En somme, l'article 209 du code criminel canadien condamne l'avortement, pratiquement au même titre que le meurtre, sauf dans le cas prévu au paragraphe 2 et que la

morale traditionnelle range sous « le volontaire indirect » (v. g. pour sauver la vie de la mère on pratique une opération qui entraîne, comme conséquence, la mort du fœtus).

LE PROJET TRUDEAU

Le projet Trudeau modifie l'article 209 (1) par l'addition de la circonstance : *au cours de la mise au monde*. De sorte que l'article 209 (1) se lirait désormais :

« Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité, toute personne qui, au cours de la mise au monde, cause la mort d'un enfant qui n'est pas devenu un être humain, de telle manière que, si l'enfant était un être humain, cette personne serait coupable de meurtre ».

Le paragraphe 2 du même article est légèrement modifié par la suppression de la précision : *non encore devenu un être humain*. Il se lirait comme suit :

« Le présent article ne s'applique pas à une personne qui, par des moyens que, de bonne foi, elle estime nécessaires pour sauver la vie de la mère d'un enfant, cause la mort de l'enfant ».

UNE PRUDENCE LACONIQUE

Que peuvent bien signifier ces modifications proposées de l'article 209 du code criminel ? On voudrait plus de précision. Il semble bien que le projet de loi veuille restreindre la portée de l'article 209 au décès de l'enfant qui surviendrait lors de l'accouchement, ou qui serait alors provoqué pour sauver la vie de la parturiente — cas de toute façon extrêmement rare en milieu hospitalier. Quant à l'avortement proprement dit, il tomberait désormais sous l'article 17 de ce nouveau projet de loi (C-195).

Cet article 17, confus dans sa rédaction, permettrait l'avortement lorsque *la continuation de la grossesse met en danger ou est susceptible de mettre en danger la vie ou la santé de la mère*, pourvu que, par ailleurs, cet avortement soit accompli par un médecin qualifié, dans un hôpital accrédité et après approbation du comité de l'avortement thérapeutique de cet hôpital.

Ainsi formulés, les motifs permettant l'avortement sont très imprécis et laissent la porte ouverte à une interprétation assez large de la loi. L'expérience en d'autres pays, notamment dans certains états américains, démontre que la santé de la mère est un critère assez élastique, surtout si l'on fait intervenir des raisons d'ordre psychiatrique, la crainte de la grossesse constituant très facilement à elle seule une véritable névrose.

LES AUTRES PROJETS

Malgré ses imprécisions et ses ambiguïtés, le projet Trudeau apparaît plus conservateur que les trois bills privés : C-122, C-123 et C-136, qui ne seront pas discutés à la Législature, mais que nous analyserons quand même, car ils nous donnent le contexte du bill Trudeau et nous laissent entrevoir l'orientation du débat. Plus précis dans leur formulation, ces projets de loi sont également beaucoup plus larges. Outre la préservation de la santé physique ou mentale de la mère,

le bill C-122 allègue comme raisons pouvant justifier l'avortement : 1) *la possibilité bien fondée que l'enfant naisse anormal* et 2) *la grossesse résultant du viol ou de l'inceste*.

Le bill C-136 ne mentionne pas les cas de viol et d'inceste, mais il ajoute des motifs d'ordre socio-économique. L'avortement serait autorisé dès lors que « la continuation de la grossesse compromettrait la vie de la femme enceinte ou risquerait de nuire à sa santé physique ou mentale ou à son *bien-être futur*, ou à *celui de l'enfant ou de ses autres enfants* ». En somme, les motifs de l'avortement seraient, à quelques différences près, ceux-là mêmes qui autorisent la régulation des naissances ou la contraception.

D'ailleurs, le mouvement en faveur de l'avortement a tendance à considérer celui-ci comme un moyen contraceptif, bien qu'exceptionnel et de dernier recours. Le bill C-123 ne porte-t-il pas en sous-titre : *limitation des naissances*, et dans la marge : *protection dans certains cas de limitation des naissances* ? La même identification implicite entre avortement et contraception revient dans les notes explicatives : « Ce bill écarte toute responsabilité criminelle dans les circonstances où l'intérêt public n'est pas sérieusement compromis, *en matière d'actes restreignant les naissances*, qui relèvent davantage de la conscience individuelle et ressortissent plus aux lois morales et ecclésiastiques et qui ne doivent pas être visés par la législation criminelle ».

PARTOUT LES MÊMES ARGUMENTS

Dans tous les pays où l'on a discuté de l'avortement récemment, que ce soit en Angleterre, aux Etats-Unis, en France ou au Canada, les arguments ne varient guère. Ceux qui favorisent un élargissement de la loi le font au nom du *pluralisme* de la société et de l'*utilité sociale*.

LE PLURALISME !

Beaucoup de gens dans la société actuelle, disent-ils, ne considèrent pas l'avortement comme un acte criminel. Le fœtus, du moins à sa période embryonnaire, ne serait pas un être humain, mais tout au plus une possibilité réelle de vie humaine. Dans une société pluraliste, la loi ne doit pas imposer telle conception de la vie fœtale plutôt que telle autre, pas plus qu'elle impose telle religion plutôt que telle autre. En outre, la loi civile n'a pas la prétention de fournir une règle de moralité individuelle ni de se substituer à la conscience des gens. Elle ne doit s'intéresser qu'aux conséquences sociales du comportement des individus. Il en irait de l'avortement comme de la contraception, de la prostitution et de l'homosexualité.

En légalisant l'avortement, on n'oblige pas pour autant les catholiques et ceux pour qui le respect de la vie fœtale est sacré, à commettre un acte qu'ils jugent immoral. On ne se prononce pas en réalité sur la moralité objective de l'avortement, pas plus que la légalisation de l'homosexualité et de la prostitution, moyennant certaines précautions du point de vue de leurs conséquences sociales, ne constitue une approbation morale de ces mêmes actes. On tolère un mal pour en éviter un plus grand.

Cette argumentation repose sur les deux bases suivantes : a) il plane un doute certain sur la nature de la vie intra-utérine ; les uns la disent déjà humaine, les autres, non ; b) en conséquence, l'Etat ne doit privilégier aucune de ces deux opinions dans sa législation.

... MAIS UNE OPTION IMPLICITE

Pourtant, un Etat dont l'esprit adhère pleinement à la *Charte des droits de l'Homme*, qui réhabilite ses handicapés, éduque ses orphelins, traite ses déficients mentaux et supprime la peine de mort est un Etat qui, lorsqu'il subsiste le moindre doute en faveur de la vie ou de l'innocence d'un de ses membres, s'abstient d'intervenir contre lui. Toujours, en effet, un tel Etat exige des preuves irréfutables pour condamner un criminel, attend des certificats médicaux dûment authentifiés pour affirmer légalement le décès d'un citoyen. Or dans le cas si douteux de la vie intra-utérine, loin de s'abstenir, en l'attente de preuves convaincantes, l'Etat légifère *comme si, de fait, l'embryon n'était pas un être humain, puisqu'il permet en certains cas de le supprimer*.

L'argument du pluralisme, à notre avis, laisse ici rêveur. Aucun Etat civilisé ne pouvant aujourd'hui autoriser la suppression d'une vie que beaucoup estiment innocente ou encore pleinement humaine (v.g. le défaut de preuve dans une cause criminelle ou d'attestation médicale définitive dans le cas d'une mort qui pourrait n'être qu'apparente), il faut donc, implicitement du moins, que cet Etat, bien qu'il se défende de toute option, en ait déjà pris une, c'est-à-dire celle qui consiste à dénier la personnalité humaine au fœtus et à le considérer comme une « chose » dont on peut disposer au nom d'intérêt jugés supérieurs.

SAINT THOMAS À LA RESCousse !

Pour justifier cette option, on ne manquera sûrement pas cette fois de privilégier la position de Thomas d'Aquin sur l'animation tardive du fœtus par l'âme humaine. On le citera même en latin dans des revues pour grand public (voir *Sept-Jours*, 31 décembre 1967, p. 8). Cette position repose pourtant sur une conception philosophique d'une part, l'hylémorphisme, que très peu de philosophes modernes acceptent, et d'autre part sur une conception de l'âme humaine spirituelle et créée directement par Dieu que tous les citoyens du Canada ne partagent pas, loin de là.

Dans l'anthropologie philosophique actuelle, on envisage plutôt la vie humaine en terme de « projet ». Quelles que soient les apparences, le fœtus n'est-il pas un « projet » humain à bien des égards plus valable que le « projet » humain avorté d'un monstre ou le « projet » humain terminé d'un vieillard au cerveau sclérosé ?

Quoi qu'il en soit, si l'on veut que subsiste la possibilité d'une vie en société qui respecte ces mêmes droits de l'Homme, il est impossible qu'on puisse tenir compte des milliers de « subjectivités » dont est constitué ce qu'on évoque sous le nom global de « pluralisme » : *le droit fondamental à la vie doit primer ces subjectivités*.

LE DROIT À LA VIE PRIME TOUS LES AUTRES

Cette option pour la vie doit être large et englobante, dûment posée de énormes problèmes individuels, car elle est la base de tous les autres droits de l'Homme. Si le droit à la vie d'un être faible et sans-voix (en l'occurrence le fœtus) est lié, ne serait-ce qu'une fois dans un article de loi, aux arguments des plus forts (mère, père, médecins, législateurs), par quelles acrobaties légales prétendrions-nous nous soustraire,

demain, aux arguments de ceux qui favoriseront la suppression des arriérés mentaux, des mongols, des hydrocéphales, des paralysés cérébraux ? etc. Tous les génocides procédaient d'arguments subjectifs semblables : on est toujours « le déchet de quelqu'un », « l'indésirable d'un autre ».

Il y a des limites qu'un Etat ne peut permettre à ses membres de franchir, fût-ce au nom du pluralisme et du respect de la liberté individuelle, autrement on retourne, sous des apparences de civilisation, à la loi de la jungle. Le droit à la vie en est une et la plus intransigeante de toutes.

Il y a tout lieu de s'étonner qu'un des principaux arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort ne soit plus considéré comme valable dans le cas de l'avortement. Si l'Etat veut, disait-on, que les citoyens aient le respect de la vie, il doit commencer par donner l'exemple en respectant la vie même des meurtriers... qui pourtant auraient, selon une longue tradition juridique, perdu leur droit à la vie. Il nous semble que l'Etat fasse exactement le contraire en légalisant l'avortement : il autorise l'interruption d'un projet de vie humaine qui, si on ne lui pose des obstacles, va atteindre son stade natal.

Mais on prétend justifier cette attitude contradictoire par l'utilité sociale.

L'UTILITÉ SOCIALE : ENRAYER L'AVORTEMENT CLANDESTIN ?

En faveur du bill Trudeau on invoque en effet à coup de statistiques impressionnantes, le fléau social constitué par l'avortement clandestin. Disons incidemment que ces statistiques sont loin d'être péremptoires : comment une activité clandestine exercée par des individus, jusqu'à nouvel ordre considérés comme des criminels aux yeux de la loi, peut-elle faire l'objet d'enquêtes exhaustives, franches et rigoureuses ? Mais là n'est pas la question.

La véritable question serait celle-ci : l'avortement légal, scientifiquement contrôlé, est-il apte, à lui seul, à enrayer l'avortement clandestin artisanal, si traumatique physiquement et mentalement pour un nombre croissant de citoyennes ? La réponse est double.

UN TRUDEAU RIGOUREUX ?

1o — Ou bien le bill Trudeau est appliqué rigoureusement et littéralement. En un pareil cas, c'est un bill modéré, restreignant l'avortement aux indications les plus graves concernant la vie ou la santé de la mère. Disons donc tout de suite qu'ainsi comprise, cette mesure extrême ne s'appliquerait qu'à un nombre limité de femmes malades. Les autres, les insouciantes, les naïves, les volages, les noceuses imprévoyantes, les amoureuses impénitentes, les épouses trop complaisantes se retrouveront encore, après avoir essuyé un refus offensé du Comité médical, dans l'antichambre redoutable de l'avorteur improvisé.

UN TRUDEAU ACCOMMODANT ?

2o — Où alors, voté tel quel en apparence, le texte du bill Trudeau va bientôt faire l'objet d'interprétations élastiques et complaisantes de la part du Comité médical. Quelle femme

normale, en effet, n'est pas incommodée physiquement d'une manière ou d'une autre par la grossesse?... Et quelle femme enceinte malgré elle ne se sent pas prise d'une sorte de panique, de dépression ou de révolte pour laquelle il est facile de trouver un terme psychiatrique savant si on y met un peu d'imagination? Quant aux femmes du meilleur monde « qui ont des influences », aux intellectuelles (si utiles à la société!), aux « cas tragiques » doublement émouvants vu leur extrême jeunesse, que ne fera-t-on pas pour les délivrer de leur tourment? C'est le cas de la Suisse où, sous le couvert d'une loi restreinte à l'avortement thérapeutique, on accommode complaisamment une vaste clientèle internationale.

Comprise de cette façon, la nouvelle loi devrait alors, selon nous, avoir l'honnêteté d'adopter le texte plus franc et plus ouvert des législations japonaise et suédoise où l'avortement est accessible, sans enquêtes tâillonnes et odieuses, sur simple requête de la femme enceinte. Alors seulement, croyons-nous, pourrait-il prétendre éliminer finalement l'avortement clandestin. Mais est-ce vraiment à cela que nous voulons finalement aboutir au Canada?...

Cette accessibilité totale, facile, sûre et expéditive, est si efficace dans le cas des pays ci-haut mentionnés, Japon et Suède, que les femmes s'y détournent de plus en plus nombreuses des servitudes coûteuses et dépoétisantes de la contraception. Avec l'avortement, plus de prévoyances fastidieuses et le dépannage-express garanti en cas de pépin! Est-ce bien cela que nous voulons au pays?

LA CHARRUE DEVANT LES BŒUFS

Il semble, à écouter les défenseurs du nouveau projet de loi, que l'urgence soit extrême, au Canada, de légaliser l'avortement? Pourtant, il n'est jusqu'ici question que du bill Trudeau, texte modéré limitant l'ouverture de la loi à l'avortement thérapeutique dont les indications ne sont pas monnaie courante depuis les progrès de la médecine moderne et la concentration de plus en plus nombreuse des accouchements en milieu hospitalier.

Par ailleurs, quel recul avons-nous pour juger de l'efficacité des vastes moyens que nous venons à peine de mettre en action pour permettre un meilleur contrôle de la population par l'éducation sexuelle et l'aide technique appropriée aux couples canadiens.

La nouvelle loi libéralisant l'éducation sexuelle, la vente et la diffusion des techniques contraceptives n'a pas un an! Nos premières cliniques de planning familial n'ont pas fêté leur premier anniversaire! Elles regorgent d'une clientèle intéressée et s'avèrent déjà trop peu nombreuses: on parle de les multiplier partout. Quels résultats vont-elles donner?

PLUS CONTRACEPTRICE QU'AVORTEUSE

Notre population possède son caractère, sa psychologie, sa philosophie de l'amour et de la famille: il y aurait fort à parier, avec l'expérience, qu'elle se montre naturellement plus « contraceptive » qu'« avorteuse » et assez mûre, d'ici quelques années, pour en assumer les responsabilités de manière adulte. Il y a un vieux fond de valeurs familiales chrétiennes qui, à notre sens et en dépit de l'agnosticisme croissant, subsiste assez à l'état culturel dans la population tant anglophone et protestante que francophone et catholique du pays, pour

que spontanément, cette population, une fois éduquée, préfère un planning responsable et efficace à l'avortement même « perfectionné ».

Mais un recours trop hâtif à l'avortement, solution empreinte de facilité, de précipitation et de pragmatisme sans visées éducatives aucunes, tuera dans l'œuf tous nos projets et nos efforts d'information et d'accessibilité dans le domaine du planning familial et de l'éducation sexuelle des jeunes. Ne peut-on même pas laisser quelques années d'expérience et de recul à la législation de 1967 sur la contraception pour en juger des résultats? Au lieu de lui couper les jambes en légalisant précocément l'avortement qui, ne nous faisons pas d'illusions, ne restera pas longtemps limité aux prudentes circonlocutions et aux réserves exceptionnelles du bill Trudeau.

AVONS-NOUS UNE VÉRITABLE PHILOSOPHIE SOCIALE?

Depuis près d'un quart de siècle, dans tous les pays civilisés, on combat les préjugés sociaux et les tabous religieux infamants envers la mère célibataire. On fonde pour elle des centres d'accueil discrets, on lui fournit, en plus du gîte, du couvert et d'une possibilité de travail à mi-temps, l'aide du médecin, du psychologue, du travailleur social et du conseiller religieux. On la guide de façon nuancée dans la décision qu'elle aura bientôt à prendre de garder son enfant ou de le proposer en adoption. De toute façon on la rassure sur son avenir et on continue de l'assister après son accouchement, au moment de son retour au travail. Dans ces mêmes pays, 2% seulement des femmes qui se font avorter sont des mères célibataires... ce qui faisait dire à une pauvre mère de famille, enceinte pour la huitième fois d'un mari ivrogne et brutal: « Si au moins j'avais la chance d'être une fille-mère, le gouvernement prendrait soin de moi! »

Notre politique familiale est encore à l'état larvaire! Pourtant la vaste solidarité familiale du milieu rural étant disparue dans la vie urbaine, grossesses, accouchements et éducation des enfants sont des charges de plus en plus lourdes concentrées de plus en plus étroitement sur les épaules de la femme seule et du couple seul. Devant cet isolement psychologique de la femme moderne face à la maternité, un Etat n'a-t-il donc rien de mieux à lui offrir qu'un correctif violent, édulcoré à qui mieux mieux par le slogan de « libérons la femme », mais dont cette même femme enceinte devra finalement faire les frais toute seule dans une situation « d'isolée » sociale?

« Etre libérées » pour des femmes écrasées psychologiquement ou malades d'une maternité, ne serait-ce pas plutôt sentir de partout un vaste et fraternel appui social, la solidarité de tout un milieu les secondant dans un enfantement qui est peut-être une épreuve réelle mais dans laquelle une société civilisée devrait se sentir aussi étroitement impliquée qu'elle l'est par ses handicapés, ses cancéreux, ses « polio », ses thalidomidiens? Est-ce une société évoluée que celle qui prend par les épaules une femme affolée, lui signe un certificat et la pousse seule dans une clinique bien aseptique en lui disant: « Allez, et qu'on ne nous en parle plus »?

Pour nous, cette façon lâche et expéditive d'éviter la responsabilité et la solidarité qu'implique un véritable engagement social sur le problème de la natalité nous répugne: c'est « non, à l'avortement ».

VINCENT HARVEY
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON



PÉCHÉ ORIGINEL: Limite fondamentale

LOUIS RACINE

Le récit biblique du péché des premiers parents n'est pas un reportage journalistique. De façon générale, il faudrait même éviter d'employer le mot *récit* pour qualifier les onze premiers chapitres de la Genèse qui, pour le lecteur non initié aux littératures anciennes, semblent *raconter* les origines de l'humanité. Il s'agit, au contraire, d'une *réflexion théologique* sur la condition de l'homme, sur son existence plus ou moins heureuse, sa vie domestique avec ses joies et ses peines, ses rapports avec les autres et avec Dieu. Le « récit » du péché d'Adam et d'Eve pour sa part (*Genèse*, chap. 3) — qu'il ne faut pas séparer de l'ensemble de la Bible — est une tentative d'explication de l'origine du mal dans la condition humaine.

UNE QUESTION INÉVITABLE

Toute pensée arrivée à un certain degré de maturité se pose inévitablement cette question. Les philosophes grecs se l'ont également posée et y ont cherché une réponse du côté de la structure même du monde et de l'homme : ils ont vu dans l'élément « matière », constitutif de tout être terrestre, la source unique de tout le mal, aboutissant ainsi à un dualisme plus ou moins accentué. Le théologien yahviste, de qui nous tenons le « récit » de la chute, s'est interdit d'entrer dans cette voie, de peur qu'en incriminant la structure des êtres, on traduise le Créateur à la barre de l'accusé. Sa foi en Dieu créateur, tout-puissant et infiniment bon, de même que son mode de penser, plus existentiel et historique, l'ont incité à chercher une explication plutôt du côté de la liberté humaine et de l'histoire, sans toutefois minimiser l'influence de la fragilité native de l'homme. En somme le théologien ou la tradition théologique qui nous a légué ce vieux texte d'une grande profondeur et d'un bel équilibre, distribue la responsabilité de la présence du mal dans le monde sur un ensemble de causes qui tiennent principalement

de l'homme : de ses péchés surtout, de l'accumulation de ses péchés dans l'histoire, des déviations de son cœur et de forces plutôt anonymes que supra-humaines qui sont symbolisées dans le rôle du Tentateur.

UN VIEUX TEXTE...

Certes, un texte aussi éloigné de nous dans la culture et le temps restera toujours un peu mystérieux en dépit des progrès de l'exégèse. Un certain nombre de détails et d'éléments appartiennent à un genre littéraire et à une mentalité « mythique » qui nous sont partiellement inaccessibles. Ce qui importe cependant c'est la signification qu'a encore pour nous du XX^e siècle cette lecture de l'expérience humaine par un croyant inspiré d'un lointain passé.

... ENCORE SIGNIFIANT

Pour dégager cette signification, je m'inspirerai du nouveau catéchisme hollandais. Ce catéchisme pour adultes, maintenant traduit en anglais, représente à mon avis le meilleur essai moderne pour reformuler la foi chrétienne d'une façon *croyable* et *signifiante* pour nous.

Le péché originel n'y est pas présenté comme un événement du passé, mais comme la traduction d'une expérience humaine profonde et toujours actuelle, celle de la limite de l'homme, de sa rupture fondamentale avec lui-même, avec les autres, avec la source et le centre de son existence.

LE MAL DANS NOTRE HISTOIRE PERSONNELLE

Comment retrouver dans notre propre histoire personnelle l'expérience humaine sous-jacente au célèbre texte de la Genèse ? Notre histoire ne commence pas par une chute et elle n'est pas d'abord péché. Nous avons, en effet, vécu dans l'Eglise, bénéficiant des sacrements, du témoignage de la com-

munauté et de la catéchèse. En outre, le monde dans lequel nous vivons est un monde habité par le Christ et travaillé par son œuvre de salut. Et pourtant nous faisons l'expérience d'un mal irréductible, congénital. La guerre sévit encore. Nous ne réussissons pas à nous donner des structures économiques de partage et de justice. Notre siècle porte la responsabilité de l'extermination de six millions de juifs, de la guerre du Vietnam, de la sous-alimentation des deux tiers de l'humanité. Dans notre vie quotidienne, nous faisons l'expérience de notre incapacité d'aimer et de donner un sens valable à notre existence.

LES EXPLICATIONS INSUFFISANTES

On peut bien dire que le péché est une immaturité ou une maladie mentale, on sait bien que ces explications, pourtant répandues, ne recouvrent qu'une partie de notre expérience et qu'elles ne suffisent pas à éliminer toute responsabilité et même toute culpabilité.

Nous faisons encore l'expérience d'une certaine inadéquation par rapport à nous-mêmes, par rapport aux autres et aux tâches que nous voudrions assumer. En donnant notre cœur et notre attention à une personne ou à une tâche particulière, nous nous limitons et délaissions par le fait même d'autres personnes ou d'autres occupations. Il y a toujours une distance entre notre idéal et nos réalisations... nos capacités de réalisations. Nous faisons le mal que nous ne voulons pas et ne faisons pas le bien que nous voulons. Tout cela nourrit en nous un sentiment d'échec, de frustration et de culpabilité.

L'EXPÉRIENCE D'UN MONDE CASSÉ

C'est une expérience analogue qui est sous-jacente au « récit » théologique et symbolique du péché originel. Ce que nous exprimons en termes de frus-

tration, d'échec, d'inadéquation et de culpabilité, ce que les philosophes modernes ont voulu évoquer en parlant d'un monde absurde, cassé, « étranger à lui-même », les anciens l'ont exprimé dans ce « mythe » de la chute originelle, dans lequel nous pouvons encore trouver une grande profondeur de pensée à condition de l'interpréter avec un peu de finesse et de sens du mystère.

Que cette expérience de la limite ait été traduite en termes d'histoire, qu'on y ait interprété le mal comme une punition, qu'il y soit question de pomme et de serpent n'a pas beaucoup d'importance. Tout cela relève d'un contexte culturel et littéraire ancien. Ce qui compte dans ce texte c'est l'affirmation du mal originel de l'homme. L'histoire de l'homme telle que la conçoit la Bible n'est pas une histoire à l'eau de rose, c'est une histoire qui compte avec le péché et le mal, et cela depuis l'origine.

CONSCIENCE DU MAL ET ESPÉRANCE

La présence du mal dans la condition humaine est affirmée dans les onze premiers chapitres de la Genèse non pas

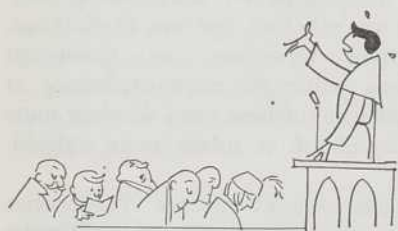
uniquement à travers le récit de la chute, mais à travers trois autres récits : le meurtre d'Abel par Caïn, la corruption des contemporains de Noé et la construction de la tour de Babel.

Mais ce qu'il faut encore remarquer, c'est que chacun de ces « péchés originels » est mis en échec par une espérance : la lignée d'Eve écrasera la tête du serpent, un arc-en-ciel éclaire la terre inondée par le Déluge, le meurtrier Caïn reçoit de Dieu un signe qui empêchera les autres hommes d'attenter à sa vie au nom de leur justice à courte vue. Enfin, immédiatement après l'histoire de Babel, celle d'Abraham, pleine de foi, de grandeur, prend la contrepartie de ces origines cahoteuses. Et lorsqu'au chapitre 5 de son *épître aux Romains*, Paul évoque la corruption originelle, c'est pour rappeler que là où le péché abonde la grâce surabonde. Jamais, dans la Bible, la lucidité sur l'homme et son mal ne tourne au désespoir. L'espérance a toujours sa place et c'est au moment où le mal de l'homme est le plus manifeste que jaillit une espérance qui survit à toute expérience, si malheureuse soit-elle.

On pourrait se demander en conclusion s'il est bien utile d'entretenir encore

au XXe siècle des textes symboliques comme celui-là, si éloignés de nous et qui supposent une herméneutique aussi hermétique que son nom même. N'est-il pas déjà très difficile de déchiffrer nos propres mythes scientifiques, psychanalytiques, sociologiques et autres ?

On pourrait répondre que les mythes visant à nous faire comprendre le monde ou le fonctionnement de l'homme sont nombreux, mais que bien peu de mythes modernes essaient de percer le mystère de l'homme et son sens profond. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres il faut, me semble-t-il, retourner à la tradition pour enrichir notre propre culture. Face au problème du mal, la littérature, la philosophie et les religions oscillent continuellement entre deux images d'Epinal : ou une image rose-bonbon consolante, mais irréaliste, ou une image apocalyptique, d'un pessimisme à nous dégoûter de la vie. Le récit symbolique du péché originel nous suggère une vision extrêmement réaliste : le monde est un monde de mensonge, de révolte contre Dieu, de meurtres et de corruption, mais il n'est pas que cela : il est habité par Dieu, il est dans la mouvance du Christ et c'est de là qu'il tire son espérance.



MINISTRES POUR LES HOMMES

GREGORY BAUM

Le renouvellement de la théologie du sacerdoce dont témoigne la « Constitution sur l'Eglise » comporte des conséquences pastorales profondes et des implications œcuméniques nombreuses.

L'ENSEIGNEMENT DES CONCILES PASSÉS

Pendant plusieurs siècles, le sacerdoce dans l'Eglise catholique a été défini dans des termes empruntés à la théologie du sacrifice eucharistique. Le prêtre était un chrétien ordonné pour dire la messe ; il était celui qui offre le sacrifice. Le concile de Florence déclare : « Le sixième sacrement est ce-

lui de l'ordre. Les instruments présentés au cours de l'ordination en constituent la matière ». Ainsi, le sacerdoce est conféré par la présentation du calice contenant le vin et de la patène dans laquelle est déposé le pain. La forme du sacrement de l'ordre est la suivante : « Reçois le pouvoir d'offrir le sacrifice dans l'Eglise, pour les vivants et pour les morts » (Denz. 701). Le concile de Trente enseigne : « conformément à la volonté de Dieu, sacrifice et sacerdoce sont à ce point interdépendants que l'un et l'autre existent dans toute économie de salut. Puisque le Nouveau Testament affirme que l'Eglise catholique a reçu le saint sacrifice visible de l'eucharistie, il faut donc

reconnaître que, dans l'Eglise, un nouveau sacerdoce visible et extérieur a remplacé l'ancien » (Denz. 957).

Si le sacerdoce dans l'Eglise est défini en référence au sacrifice eucharistique, qu'est-ce que l'évêque ? Est-il seulement un prêtre (presbytre) pourvu de pouvoirs supplémentaires, spécialement du pouvoir de juridiction, ou y a-t-il une différence sacramentelle entre les prêtres (presbytres) et les évêques. Le concile de Trente laisse cette question pendante : les évêques qui ont succédé aux apôtres appartiennent d'une façon spéciale à l'ordre hiérarchique placé, comme le dit l'apôtre, par le Saint-Esprit, pour gouverner l'Eglise de Dieu (Actes des apôtres, 20, 28). Ils

sont supérieurs aux prêtres ; ils peuvent conférer le sacrement de confirmation, ordonner des ministres pour l'Eglise. Enfin, ils ont le pouvoir de remplir plusieurs autres fonctions, que ne peuvent pas remplir ceux qui appartiennent à un ordre inférieur (Denz. 960).

Le concile de Trente n'a pas déterminé avec précision si la supériorité de l'évêque s'appuyait sur une participation sacramentelle spéciale ou sur la plénitude de sa juridiction. Cependant, en définissant le sacerdoce dans son seul rapport à l'offrande du sacrifice, le concile de Trente donnait sa caution à la tendance, déjà généralisée dans la pensée catholique, à considérer le sacerdoce comme pleinement inclus dans le presbytérat, avec cette conséquence que l'évêque était considéré comme un prêtre muni de pouvoirs additionnels. Dans le langage catholique ordinaire, le sacerdoce est référé spécifiquement au presbytérat. Jusqu'à maintenant, nous avons eu tendance à regarder le simple prêtre (presbytre) comme le prêtre par excellence.

L'ENSEIGNEMENT DU CONCILE VATICAN II

Dans la « Constitution sur l'Eglise » du concile Vatican II, on nous enseigne que la plénitude du sacerdoce ministériel est conférée à l'évêque. Or, selon cet enseignement, c'est l'évêque qui est le prêtre par excellence. L'évêque n'est pas un prêtre (presbytre) avec des pouvoirs spéciaux : il diffère du presbytre par le degré de sa participation au sacrement. C'est l'évêque qui est pleinement prêtre.

Cet enseignement fait partie de la grande élaboration doctrinale contenue dans le chapitre III de la « Constitution sur l'Eglise ». Le Christ, prêtre unique et médiateur de la Nouvelle Alliance a confié un ministère à son peuple, à travers lequel il continue d'agir au milieu d'eux comme maître, sanctificateur et pasteur. Le ministère dans l'Eglise est une participation au sacerdoce éternel de Jésus-Christ. Selon l'enseignement du concile Vatican II, la plénitude de ce sacerdoce ministériel est communiquée aux évêques par leur consécration. Par leur consécration, ils deviennent membres du collège épiscopal et reçoivent les pouvoirs sacrés implicites requis par leur ministère : l'autorité d'annoncer l'Evangile aux hommes, enseigner la communauté chrétienne, sanctifier cette même communauté par la liturgie sacramentelle

et gouverner l'Eglise. « Le consécration épiscopale avec la charge de sanctification confère aussi la charge d'enseigner et de gouverner » (No 21).

On pourrait noter à ce moment-ci que la doctrine du chapitre III sur le ministère hiérarchique dans l'Eglise peut être mieux comprise si on la met en relation avec le contenu du précédent chapitre sur le peuple de Dieu. Nous y apprenons qu'à travers le sacrement du baptême, tout le peuple chrétien participe à l'unique sacerdoce de Jésus-Christ. L'Eglise est un peuple sacerdotal ; les chrétiens sont des prêtres, à proprement parler, participant au sacerdoce du Christ : ils enseignent, rendent un culte et règnent avec lui. Par le sacrement des ordres, quelques chrétiens sont désignés à l'exercice d'un ministère spécial au sein du peuple sacerdotal, un ministère constitué par une façon nouvelle et spéciale de participer au sacerdoce du Christ. Le sacerdoce conféré par le sacrement de l'ordre est appelé sacerdoce ministériel ou hiérarchique. Il est mis en relation avec le sacerdoce baptismal de tous les croyants, précisément comme service. Le sacerdoce hiérarchique est de servir le peuple chrétien de telle sorte que celui-ci puisse exercer son propre sacerdoce baptismal d'une façon plus intensive, c'est-à-dire de telle sorte que les chrétiens puissent prendre une part plus grande dans l'enseignement et le culte et puissent posséder un pouvoir plus grand dans le service du royaume.

LA DÉFINITION DU PRÊTRE

Nous arrivons maintenant au sujet de cet article : comment le prêtre (presbytre) est-il défini dans la « Constitution sur l'Eglise ». Il ne peut plus être défini simplement dans des termes empruntés à la théologie du sacrifice eucharistique. De ce point de vue, en effet, il n'y a aucune différence apparente entre le prêtre et l'évêque. Selon la « Constitution sur l'Eglise », le sacerdoce ministériel accordé par le Christ à l'Eglise est possédé par l'évêque en plénitude, et par le prêtre, à un degré moindre et en dépendance de l'évêque. Selon cet enseignement, il ne serait pas juste de dire qu'un prêtre (presbytre) jouit d'une participation au sacerdoce de l'évêque, mais plutôt que le prêtre jouit d'une participation limitée au sacerdoce ministériel accordé à l'Eglise et que l'évêque possède en plénitude.

En termes concrets, ceci signifie que le prêtre (presbytre) n'est pas défini à

partir du pouvoir d'offrir le sacrifice, mais plutôt à partir de sa participation à la triple fonction d'enseignant, de sanctificateur et de pasteur. « Les prêtres, bien qu'ils n'occupent pas « le sommet du pontificat », et que, dans l'exercice de leur pouvoir, ils dépendent des évêques, leur sont cependant unis dans l'honneur du sacerdoce, et, en vertu du sacrement de l'ordre, à l'image du Christ, prêtre souverain et éternel, ils sont consacrés pour prêcher l'Evangile, paître les fidèles, et célébrer le culte divin (No 28).

Selon l'enseignement de la « Constitution sur l'Eglise », les prêtres sont ministres et hérauts de la parole, célébrants de la liturgie sacramentelle, pasteurs et chefs du peuple. Ce thème doctrinal est développé largement dans la première partie du décret conciliaire sur le ministère et la vie des prêtres.

DU SACERDOCE CULTUEL AU SACERDOCE MINISTÉRIEL

Dans le développement doctrinal évoqué précédemment, nous avons passé d'une conception cultuelle du sacerdoce à une conception ministérielle. De l'idée voulant que le prêtre soit un chrétien qui peut offrir le sacrifice de la messe, nous en sommes venus à considérer le prêtre comme un chrétien qui exerce son ministère auprès de ses frères en rendant présent et effectif le message de Jésus-Christ, son culte sacramentel du Père et son action pastorale, visant à créer une sainte communauté. Ce passage de la conception cultuelle à la conception ministérielle du sacerdoce s'est produit au cours des dernières décades. L'enseignement du concile Vatican II ne fait qu'enregistrer un développement qui a déjà eu cours.

Les conséquences pastorales et spirituelles de cette évolution doctrinale sont considérables. L'auto-perception du prêtre en est modifiée. Ses relations au peuple chrétien, à ses amis prêtres et à son évêque y subissent des changements significatifs.

Quand le sacerdoce est défini par le pouvoir de dire la messe, le prêtre se regarde lui-même principalement comme un liturge à l'intérieur de l'Eglise. Il est distingué et séparé des autres aux fins d'une action sacrée que personne d'autre ne peut accomplir : il diffère des autres chrétiens ontologiquement ; il est une personne sacrée, son action sacrée a une valeur infinie pour toute la communauté chrétienne et même pour toute l'humanité. Cepen-

dant, l'action sacrée a la même valeur essentielle, qu'elle soit accomplie dans l'isolement ou au milieu de la communauté croyante. Puisque le prêtre se meut dans la sphère du sacré, il a tendance alors à regarder la vie ordinaire du monde comme profane et mondaine, comme une distraction ou une tentation. Il exprime ses convictions dans sa prédication, dans sa recherche de la sainteté ; il s'efforce de devenir une victime toujours plus conforme au Christ qu'il offre tous les jours sur l'autel ; il recherche le détachement ; puisqu'il se regarde lui-même comme personne sacrée, il attend la vénération du peuple et l'obéissance prompte du laïc.

Ces phrases peuvent offrir une description trop schématique du prêtre idéal. Elles attirent cependant l'attention sur quelques conséquences de la conception cultuelle du sacerdoce.

Si, au contraire, nous concevons le sacerdoce comme une participation à la fonction du Christ, prêchant, sanctifiant et guidant les hommes, alors le prêtre est d'abord un homme parmi les hommes, un frère parmi des frères (comme était Jésus lui-même) chargé d'un service ou d'une fonction spéciale.

D'abord, le prêtre est désigné pour annoncer l'Evangile, il est un missionnaire. Dans la liturgie, ces mots rendent présente la parole vivante de Dieu dans la communauté. Dans ce sens, il est le père des autres chrétiens, mais il est toujours celui qui écoute d'abord avant d'être celui qui enseigne. C'est le message chrétien et la doctrine de l'Eglise qu'il enseigne. De plus, il doit aussi apprendre aux hommes à regarder le monde présent et ses problèmes dans la lumière de l'Evangile. Pour faire ceci, le prêtre n'a pas de formules toutes faites. C'est seulement en dialoguant avec le peuple, en tirant profit de leur propre expérience et en s'efforçant, avec eux, de comprendre mieux et d'une façon chrétienne la vie humaine qu'il est pleinement fidèle à sa fonction d'enseignant. Puisque l'Esprit guide l'Eglise à travers tous ses membres, le prêtre doit être en dialogue constant avec les autres membres de la famille chrétienne : c'est à cette seule condition que le prêtre pourra exercer sa mission d'enseignant.

La conception ministérielle du sacerdoce modifie l'attitude du prêtre, face au sacrifice eucharistique. Le prêtre conserve toujours une fonction liturgique. Ce que les conciles de Florence et de Trente déclarent concernant le sa-

cerdoce est valable d'une façon permanente. Mais dans la conception ministérielle du sacerdoce, la célébration eucharistique devient le principal service que le prêtre rend à la communauté. Le sacrifice eucharistique est le grand événement pastoral au cours duquel le Christ est présent au milieu de ses frères. Là, le Christ s'adresse lui-même à eux, pardonne leurs péchés, et les régénère, de telle sorte que, réunis en une seule famille de frères, ils s'abandonnent avec lui au Père et à sa sainte volonté. L'eucharistie est la grande action rédemptrice quand, à travers la célébration de la mort et de la résurrection du Christ, le peuple chrétien devient plus réellement peuple de Dieu, corps du Christ, demeure de l'Esprit. Toutefois, l'ordination en vue de la célébration de l'eucharistie ne sépare pas le prêtre du peuple ; au contraire, grâce à son ministère eucharistique, lui et eux deviennent plus étroitement unis comme frères et amis.

Troisièmement, le prêtre est pasteur ou chef au milieu des hommes. Il est envoyé, comme l'a été le Christ, pour réconcilier et unir les hommes dans une seule famille. Où qu'il soit, il peut être un créateur de communauté ; son action s'exerce auprès des chrétiens, comme des non-chrétiens ; le monde des hommes lui apparaît non pas comme une distraction permanente ou un danger à éviter, mais plutôt comme le champ de son action sacerdotale où il sert le Christ et le rencontre dans ses frères. Le prêtre ne regarde pas le peuple comme une sangsue qui lui sucerait toute sa force, mais comme le pain dont le Seigneur le nourrit.

UNE NOUVELLE RELATION

L'analyse précédente, en dépit de sa brièveté, montre que par la conception ministérielle du sacerdoce, le prêtre trouve une nouvelle relation au peuple. Sa place dans la communauté change. La compréhension qu'il a de son rôle le met, d'une nouvelle façon, en relation avec ses frères et avec ses sœurs. La conception ministérielle du sacerdoce modifie aussi le rôle du prêtre par rapport à ses amis prêtres, et par rapport à son évêque. Nous avons ici la base doctrinale d'une unité du presbytère, de la fraternité et de la commune responsabilité qui devrait en jaillir. Les prêtres ne sont pas ceux qui offrent la messe chacun pour eux-mêmes ; mais, comme ministres de la communauté, ils participent à un ser-

vice commun comme prophètes, comme célébrants et comme responsables de communauté. Ce service commun se manifeste lui-même dans le désir de célébrer l'eucharistie ensemble.

Selon la conception cultuelle du sacerdoce, comme nous avons vu au début de cet article, l'évêque tend à être perçu comme un prêtre avec des pouvoirs de juridiction. Sur cette base théologique, la relation du prêtre à son évêque était principalement une relation d'obéissance. Selon la conception ministérielle du sacerdoce, le prêtre participe à tout ce que l'évêque reçoit, partiellement et en dépendance de l'évêque, le prêtre participe non seulement à l'enseignement d'autorité et au ministère sacramentel, mais aussi au gouvernement de l'Eglise. Cette doctrine est enseignée dans la « Constitution sur l'Eglise », même si elle y est faiblement développée.

Le prêtre participe au sacerdoce ministériel que l'évêque a reçu en plénitude. Puisque participation signifie toujours dépendance et communion, la relation du prêtre à l'évêque n'est pas définie par la seule obéissance, mais aussi par une certaine participation au niveau de la direction pastorale. Ce que ceci signifie concrètement n'est pas clair à ce moment-ci, mais le principe en est enseigné dans le décret sur le ministère de la vie des prêtres (No 7), même si ce n'est pas toujours appliqué d'une façon consistante (No 15). Le même décret (No 7) aussi bien que le décret sur la fonction pastorale de l'évêque, parle de la création de synodes au cours desquels des représentants du clergé puissent rencontrer leur évêque.

La nouvelle conception du sacerdoce ministériel fournit le fondement doctrinal d'une sorte de collégialité entre l'évêque et ses prêtres. La collégialité au sens propre entre le Pape et les évêques se fonde sur l'unité du collège épiscopal. La collégialité au sens plus large entre l'évêque et ses prêtres s'appuie sur leur commune participation au sacerdoce ministériel. L'évêque y participe pleinement, et le prêtre, d'une manière limitée et dépendante. Alors que certains de ces développements appartiennent au futur, les décrets du concile Vatican II attachent une grande importance au dialogue, à la consultation, à l'amitié entre l'évêque désigné pour commander et les prêtres qui volontairement lui obéissent.



JEAN CRUVELLIER, Pasteur

PASTEURS ÉPOUX ET PÈRES

Le 8 avril prochain, il y aura 38 ans que je suis marié : je pense que cela me permet de parler d'une certaine expérience en ce qui concerne les avantages et les désavantages de l'état de mariage pour un pasteur.

Au point de départ de la fondation d'un foyer pastoral, il faut, comme pour tout foyer, qu'il y ait un amour physique réciproque et les conditions indispensables pour l'harmonie du couple. Avant d'aller plus loin et de parler de conditions d'ordre spirituel, je veux insister sur ce point : un pasteur qui épouserait une femme pour des mobiles très élevés, mais qui ne l'aimerait pas vraiment, et qui ne prendrait pas garde à un certain manque d'éducation ou d'instruction risquerait d'aller au devant de graves déceptions et le foyer pastoral risquerait de ne pas être un foyer bien uni.

Mais le foyer pastoral n'est pas un foyer ordinaire ; c'est pourquoi, le jour où, étudiant en théologie arrivé à la fin de mes études, j'ai envisagé sérieusement la question, j'ai demandé à Dieu de me guider et de mettre sur ma route celle qui partagerait ma vocation pastorale. Et Dieu a répondu d'une manière telle que nous avons su tout de suite, ma fiancée et moi, que c'est Dieu lui-même qui nous avait rapprochés : en plus des conditions ordinaires (même éducation, de famille pastorale des deux côtés) la condition spirituelle fondamentale était remplie : ma fiancée, bien loin de risquer d'être une entrave dans mon ministère, serait vraiment une compagne qui porterait les fardeaux avec moi.

Les 37 ans 1/2 de vie commune vécus depuis le jour où Dieu nous a unis ont-ils été la démonstration de cette très nette direction de Dieu ? Je puis répondre affirmativement en passant en revue les différents domaines de notre vie à deux.

Je suis de plus en plus convaincu que l'expérience même de la vie sexuelle est un enrichissement pour le ministère, au lieu de constituer un obstacle comme on l'a dit ; apprendre à découvrir la réalité de l'unité du couple est quelque chose qui n'est pas naturel à quiconque a été élevé dans un certain moralisme négatif qui identifie péché et sexualité, mais quel sentiment de libération s'établit peu à peu dans l'être tout entier pour quiconque apprend à connaître l'amour pour lui-même, tel que Dieu l'a fait, comme signe d'union véritable avant d'être le moyen par lequel Dieu a voulu que se perpétue l'espèce par la procréation. Connaître personnellement tous ces problèmes dont on parle tant à notre époque (amour conjugal, contrôle des naissances) et avoir reçu de Dieu lui-même des réponses en tant que couple pastoral, m'a toujours paru un aspect très positif de l'état de mariage pour un pasteur. Depuis notre arrivée au Québec, j'ai été heureux de sentir que ce témoignage intéressait les couples catholiques.

Cinq enfants arrivent, le couple s'élargit en famille. Avantages : dans tous ces événements de la vie ordinaire, j'ai pu faire la même expérience que mes paroissiens. Nous avons connu les angoisses des parents au chevet d'un enfant malade, condamné par le médecin, nous avons passé des nuits d'insomnie, nous avons accompagné au cimetière la dépouille mortelle de l'un des cinq enfants et nous avons saisi les promesses de résurrection et de consolation, que nous avons pu rappeler à d'autres. Les paroissiens qui viennent au foyer pastoral constatent que la vie s'y déroule de la même manière que chez eux, mais, si le foyer pastoral est fidèle à sa mission, ils sentent que Dieu est présent dans cette vie familiale ordinaire. La place me manque pour parler des grands problèmes posés par les enfants

devenus grands. Ici encore, le pasteur marié qui connaît ces problèmes, peut faire partager son expérience : ces enfants auxquels le couple pastoral a voulu inspirer l'amour de Dieu, il faudra qu'ils répondent eux-mêmes... mais le pasteur et sa femme les auront préparés pour une réponse positive. Y a-t-il des désavantages à être marié quand on est pasteur ? Bien sûr, il y en a ! Nos caractères ne sont pas identiques et le mari et la femme n'ont pas de trop de toute leur vie pour apprendre à se pardonner et à toujours mieux se comprendre. Que de temps que l'on peut considérer comme gaspillé pour un pasteur à s'occuper de sa femme et de ses enfants ! (car, s'il les néglige, sous prétexte que son ministère doit passer d'abord, il ne rend pas un bon témoignage comme époux et comme père). Mais si je compare les avantages et les désavantages, le bilan s'établit nettement en faveur des avantages, car le pasteur est appelé, chaque jour à chaque heure, à repousser chez lui les tentations qui s'offrent à tout homme et à faire en permanence l'expérience de la vie communautaire avec ses joies et ses exigences.

Quand je regarde en arrière et que je pense à ce que j'ai essayé de faire pour Dieu, je découvre sans cesse, dans les heures lumineuses comme dans les heures sombres, cette présence constante de celle qui exerce le même ministère que moi : d'abord en me déchargeant de tant de préoccupations matérielles et en créant une atmosphère de joie et de paix ; ensuite en ayant la même vision que moi, en invitant à notre foyer les isolés ou les découragés et en les reconfortant sur les chemins du découragement ou de l'orgueil, selon les circonstances.

Et je remercie Dieu du fond du cœur pour ce ministère à deux.



JACQUES BEAUDON et

LONDA BEAUDON, Pasteurs

Après tout, le célibat n'est pas si horrible ! Pendant notre préparation théologique nous y avons souvent pensé l'un et l'autre. Londa dans l'optique de sa vocation de pasteur spécialisée dans l'éducation chrétienne et Jacques dans celle d'un ministère pastoral qui aurait pu trouver sa plénitude dans le célibat.

Et ce fut la rencontre.

Fortuite au début. Dans les corridors de Colgate Rochester Divinity School, dans l'Etat de New York. Il y a de cela trente ans. Londa arrivait de l'université comme étudiante de première année, seule fille dans une classe de quarante séminaristes. Et Jacques fraîchement émoulu des facultés de théologie de Montpellier et de Paris, et étudiant de dernière année.

Cette rencontre fortuite a trouvé sa maturité dans l'amour un ans plus tard. Les étapes en furent diverses : Jacques empruntant à Londa ses notes de cours, l'invitant à des sorties, des soirées, au théâtre, etc. Et Londa devenait de moins en moins indifférente aux avances de ce jeune français.

Somme toute, rien de différent de ce qui arrive à tous les jeunes amoureux qui envisagent avec sérieux une vie commune.

Et le mariage eut lieu le 18 mai 1940 dans la chapelle du Séminaire. Plus de la moitié des étudiants étaient présents pour honorer leur petite mascotte, « Clippy » comme on l'appelait.

Disons-le, là était l'avantage de ces deux séminaristes protestants. Ils ont pu laisser éclorre leur amour sans aucun complexe de désobéissance à un vœu ou de frustration en rapport avec leur vocation. Et cet amour n'avait rien de plus naturel. Certes ils avaient l'option libre de le refuser si devant Dieu ils pouvaient concevoir pour chacun d'eux des valeurs plus existentielles. Pour un séminariste catholique et une religieuse, l'option ne pourrait être la même. Il leur faudrait faire le choix entre leur vocation sacerdotale et leur vocation conjugale. C'est un peu regrettable.

La question que l'on nous pose le plus fréquemment est celle-ci : votre mariage n'a-t-il jamais été un obstacle à vos vocations pastorales ? En principe non ! Mais il nous a souvent posé des problèmes qui sont venus s'ajouter à ceux, communs et journaliers, que rencontrent tous les ménages.

Le lendemain de notre mariage, Londa recevait son diplôme de théologie lui permettant de postuler pour l'ordination dans les dénominations religieuses acceptant les femmes pasteurs.

Que faire ? Naturellement, nous voulions des enfants. Une nouvelle option se posait : après le rôle de femme, c'était celui de la mère. Grâce à une réflexion sérieuse, Londa, avec l'assentiment de son mari, décida de différer sa demande pour l'ordination.

Mais alors se posa un nouveau problème. Dans certaines églises, les paroissiens s'attendent à trouver chez la femme du pasteur un second pasteur secondant en tout temps son mari (visites, direction de l'éducation chrétienne, des groupes de femmes, etc.). A combien plus forte raison on s'attendait à cela de la part d'une épouse qui avait une formation théologique.

Londa ayant sacrifié son ordination pour ses enfants dut parfois jouer un jeu très serré pour défendre ses droits de mère.

Les enfants ont grandi et n'eurent plus besoin de la présence maternelle. C'est alors que Londa pensa sérieusement de nouveau à l'ordination pastorale.

Ayant abandonné les études de théologie depuis plus de vingt ans, l'Eglise Unie du Canada lui demanda de suivre quelques cours à la Faculté de Théologie. En juin 1964, Londa recevait la consécration pastorale dans l'Eglise Unie du Canada. Et c'est là que commencèrent les problèmes.

Bien que l'Eglise Unie ait accepté le pastoral féminin depuis sa formation en 1925, depuis elle n'a pas mûri les conséquences d'un tel geste révolutionnaire pour une dénomination chrétienne de l'époque. Une femme célibataire ou veuve arrive à se caser, le plus souvent comme assistante et spécialiste d'éducation chrétienne dans de grandes paroisses urbaines. Cela est beaucoup plus difficile dans les petites charges rurales où la plupart des congrégations refusent catégoriquement d'avoir une femme comme pasteur. Et dans ces cas précis, nos autorités ecclésiastiques manquent souvent d'autorité.

Mais là où la situation devient impossible c'est dans le cas des ménages pastoraux. Nous sommes huit couples ordonnés dans l'Eglise Unie. A notre connaissance, sur ces huit couples, seulement deux travaillent en équipe, ou à peu près. L'un de ces couples est au service des Missions étrangères, l'autre au service d'une de nos universités, le mari est professeur et sa femme s'occupe de direction spirituelle auprès des étudiants.

Dans les autres cas, chaque fois que la femme a demandé un poste, la réaction a été du haut au bas de l'échelle ecclésiale : on ne peut pas séparer mari et femme ! Ce fut le cas de Londa qui, par deux fois, s'est vu refuser une paroisse pour cette seule raison. Quel sentimentalisme. Combien d'emplois, dans le commerce ou même dans l'Eglise, qui requièrent du mari de passer souvent des semaines entières loin du foyer — et la plupart sont plus jeunes que nous.

Quelle est la réponse à ce problème ?

Nous y voyons trois solutions :

1) Que toute confession chrétienne qui a accepté ou qui envisage la validité du ministère féminin étudie sérieusement les modalités de ce sacerdoce.

2) Qu'après cette étude, on envisage la création de districts de paroisses (larger parishes) où un couple de prêtres ou de pasteurs pourraient exercer leur vocation dans sa plénitude (avec l'auto, aujourd'hui les distances comptent si peu).

3) Enfin, faire l'éducation du peuple de Dieu.

Alors seulement la femme pourra retrouver dans un christianisme qui lui a refusé ses droits depuis près de vingt siècles, la place qui lui est due.



DANIEL POURCHOT, Pasteur

« Je te prends, Nicole, pour mon épouse... » « Je te prends, Daniel, pour mon mari... » Parmi toutes les femmes, c'est Nicole que cet homme prend et à qui il se donne. Parmi tous les hommes, c'est Daniel que cette femme

prend et à qui elle se donne. C'est l'emploi du nom — répétition de la démarche d'Adam — qui distingue cet homme et cette femme de tous les autres, qui marque, instaure l'état nouveau d'appartenance mutuelle et perpétuelle, qui fait, de cet homme et de cette femme, dans l'unité du couple voulue par le Créateur, un homme entier, une femme entière. Ainsi Daniel n'a pas appelé Nicole pour faire d'elle une sorte de vicaire, d'extension du ministère auquel il a été ordonné ; de même que Nicole n'a pas épousé Daniel d'abord parce que celui-ci avait reçu une vocation particulière et que l'Eglise l'avait ordonné. Non, ils se sont unis parce qu'ils avaient été ordonnés l'un à l'autre, en tant que Daniel et Nicole, avec tout ce qu'ils avaient et tout ce qu'ils étaient. C'est l'alliance qu'ils ont faite ; c'est le moyen Dieu-donné qu'ils ont choisi pour sortir de leur solitude et pour vivre le mystère d'esprit et de chair de l'image de Dieu : cet être-couple qui a toujours son vis-à-vis, pour qui le « Je » et le « Tu » sont sans cesse interchangeables dans l'amour.

C'est suggérer, en somme, que le mariage du pasteur n'est pas différent des autres mariages ; c'est-à-dire, du moins, des mariages de ceux qui reconnaissent l'intention du Créateur et qui ont été rendus à la communion du Père par la croix et la résurrection du Fils. Pourtant, quelles richesses et quelle émulation il y a dans le mariage du baptisé, témoin de Jésus dans ce monde, quelles richesses et quelle émulation donc dans le mariage du pasteur, témoin au service des témoins ! L'amour du Père a été révélé aux hommes dans

l'incarnation du Fils, c'est parmi les hommes que Jésus a vécu une vie d'homme afin d'être vraiment « Emmanuel ».

Mais notre christianisme occidental tend à intellectualiser, à l'excès parfois, les faits et les promesses de la Révélation. L'engagement total des époux dans l'amour du mariage nous donne certainement de mieux « comprendre et connaître... la largeur, la longueur, la profondeur et la hauteur de l'amour du Christ ». C'est grâce à l'amour-don de ma femme, épouse et mère, que je puis mieux saisir, recevoir et faire l'expérience de l'amour du Christ dans sa gratuité et sa plénitude. C'est l'intelligence et l'épreuve du don reçu, vécu, dans le mariage qui me permet sans doute d'avoir les plus claires perspectives sur ce qui, encore, « dépasse toute intelligence ».

Tous les mots, toutes les expressions, toutes les vérités familières — parfois trop familières — aux chrétiens : amour, communion, unité, don, etc., sont mis à l'épreuve du quotidien du mariage et sont relancés avec leur charge de chair, mais aussi de joie et d'espérance, vers ce qui n'est encore visible qu'au regard de la foi. Ressource pour le prédicateur qui doit parler du Royaume dans la langue des hommes de ce jour. Ressource pour celui qui administre les sacrements de la grâce divine et qui peut vivre, chaque jour, de l'union quasi-sacramentelle de ce qui est visible et inachevé avec ce qui est indicible et promis à la plénitude. Ressource pour le pasteur, époux et père, qui veut servir des époux, des épouses, des parents.

S'il est vrai que dans le temps nouveau inauguré par le Christ, le mariage n'est plus le seul moyen offert à l'homme pour sortir de sa solitude et gagner toute sa « stature », il est pourtant toujours un des moyens — l'image choisie par l'apôtre — d'annoncer, je dirais presque de faire toucher du doigt, l'amour et la fidélité du Christ pour son Eglise. Le mariage du pasteur n'est sans doute pas le moindre des « talents » qu'il mette, lui-couple, au service de ses frères, pour la gloire du Seigneur.



ANDRÉ POULAIN, Pasteur

Comment concilier les deux ? Telle est la question qui m'a été posée.

Dans les Eglises de la Réforme les pasteurs peuvent se marier et nombreux sont ceux qui le sont. S'il en est ainsi c'est que rien dans la Bible, autorité des Eglises protestantes, ne vient prescrire que les serviteurs de Dieu doivent rester célibataires. Ces derniers sont devant Dieu dans la même situation que les autres hommes et l'ordre du mariage fait partie de l'ordre de création. L'état de mariage n'est pas en soi un obstacle à la communion avec Dieu.

Découper ici

ABONNEZ-VOUS À

Maintenant

(Formule d'abonnement au verso)

Naturellement, il y a différents éléments à considérer mais il serait faux de prétendre que le fait d'avoir une femme puisse être un obstacle au ministère du pasteur. Il est certain que celui qui a reçu de Dieu un appel à Le servir ne peut pas épouser n'importe qui. Il doit s'assurer que celle qui partagera son existence sera à même de comprendre son ministère et il demandera à Dieu de le guider dans son choix. Il doit avoir la certitude que celle qu'il épousera a une compréhension spirituelle qui lui permettra d'approfondir sans cesse sa vocation et de développer sa disponibilité dans le service de Dieu.

Avec cette certitude il faut une certaine adaptation, mais quel enrichissement, quel bienfait que de pouvoir communiquer avec un être cher, de pouvoir s'entretenir des problèmes et des difficultés de son ministère, d'être réconforté dans les moments difficiles, dans les moments de découragement. Dans le mariage, le pasteur trouve aussi son équilibre affectif qui lui permet de surmonter les inévitables moments de solitude inhérents à la position dans le monde du serviteur de Dieu.

Quelle force aussi que d'être dans la même situation que les autres avec des problèmes familiaux qui le rendent plus proche de ses paroissiens. Quelle aide aussi peut apporter la femme du pasteur à certaines autres femmes aux prises avec les mêmes problèmes et qu'il serait parfois délicat au pasteur de traiter.

Il peut arriver que l'on ait l'impression que le ministère du pasteur soit amoindri par la présence d'une épouse.

Cela peut arriver parfois, mais l'on peut aussi se demander si le ministère d'un célibataire n'est pas aussi amoindri quand il y a conflit entre sa vocation sacerdotale et le célibat. Ce qui est certain c'est que bien souvent pour le pasteur son ministère est considérablement enrichi et qu'il peut être en quelque sorte doublé par la compréhension d'une épouse qui le porte devant Dieu dans la prière et qui lui apporte toutes les ressources de son intelligence, de son cœur et de son esprit. La femme du pasteur peut aussi avoir une action auprès des autres femmes et animer des groupes réservés à l'élément féminin. Dans certaines paroisses, cela peut même faire problème, car l'on s'attend un peu trop à ce que la femme du pasteur assume de nombreuses responsabilités et cela a conduit certains à dire qu'elle était la suffragante non payée du pasteur, son mari. Mais ce qui arrive aussi souvent c'est qu'elle est considérée comme un membre de l'Eglise au même titre que les autres membres.

C'est un privilège aussi pour le pasteur marié de pouvoir élever des enfants et d'assumer des responsabilités quelquefois très redoutables mais qui le mettent au niveau de tous les parents et lui permettent de vivre leurs problèmes. Il y a là aussi une conciliation difficile et le pasteur est tellement accaparé qu'il risque parfois de négliger sa famille. Surtout, il est le plus occupé au moment où les autres se reposent et se détendent, si bien qu'il peut difficilement s'occuper de ses enfants au moment où ceux-ci sont le plus libres. Mais quelle tâche plus noble que celle d'élever et d'éduquer des enfants peut

être confiée à des serviteurs de Dieu « duquel tire son nom toute famille dans les cieux et sur la terre » ! De nombreux fils et filles de pasteur ont occupé ou occupent des positions importantes dans la société.

Par le mariage, le pasteur est avec les autres et comme les autres. Il s'identifie à tous ceux qui font face à des problèmes difficiles et partagent leurs soucis matériels, moraux ou spirituels. Sa vie est différente des autres par la situation qu'il occupe. Il est mis à part par sa vocation et par les obligations de son ministère mais il a cependant ce grand avantage de vivre une vie qui ressemble à la grande majorité des autres hommes. Il participe à l'œuvre même du Créateur, ce qui est la magnifique vocation de l'homme et de la femme. Dieu a donné la vie et c'est un privilège que de la transmettre afin que ce qu'il a donné continue malgré la mort. « Il ne faut pas seulement maintenir ce qui est, en réalisant un juste équilibre entre ce qui naît et ce qui meurt, mais il faut encore que, plus forte que la mort, la vie s'étende, se propage, couvre la terre. Ainsi, par l'obéissance de sa créature sera manifestée la gloire de Dieu », a écrit un pasteur.

Pour nous protestants, le mariage se concilie plus sûrement avec le ministère pastoral que le célibat. Mais ce qui est important, c'est que mariage et célibat soient reçus chacun comme une vocation de Dieu et qu'il ne puisse pas y avoir de conflit avec la consécration de nos vies à Dieu et l'appel à Le servir par toute notre existence.

Maintenant

FORMULE D'ABONNEMENT

VEUILLEZ RECEVOIR DU
SOUSSIGNÉ LA SOMME DE

À remplir et à adresser à :

MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 26 — Tél. : 739-2758

ABONNEMENT RÉGULIER 1 AN	\$5.00	☐
" ÉTUDIANT	\$3.50	☐
" DE SOUTIEN	\$10.00	☐

À partir du mois de 19.....

AU NOM DE

ADRESSE

Quel est le sens de cette liberté nouvelle que nous nous offrons à nous-mêmes?... S'agit-il d'améliorer notre sort matériel, de reconquérir notre économie et de panser nos plaies sociales? Certes, c'est déjà là un énorme programme, mais il ne me paraît pas suffisant, ni propre à lui seul à mobiliser les énergies de nos jeunes générations, qui après tout, auront à vivre dans le monde que nous sommes à dessiner et à construire. L'enjeu de notre liberté est bien plus grand que cela et il n'intéresse pas que le Québec et le Canada français. Il s'agit d'une partie très serrée, qui se joue partout dans le monde et dont l'issue demeure incertaine: il ne s'agit rien moins que de l'avenir de l'homme et de la culture dans la civilisation industrielle... Notre inquiétude et notre sort sont ceux de l'homme d'aujourd'hui. Peuple depuis si longtemps isolé, nous découvrons que nous avons notre part dans le destin global de l'humanité. Notre liberté est celle de tous les peuples, notre déchéance serait le symptôme de la perte de beaucoup d'autres... Mais notre vrai problème, celui qui sous-tend tous les autres, c'est l'avenir du groupe que nous constituons, que j'appellerais « nation-culture », c'est l'avenir d'une manière d'être, de penser et de vivre qui constitue le fait français, dont nous savons, parce que nous en sommes les dépositaires, ce qu'il recèle de richesse pour l'homme de demain... C'est en fonction de l'avenir qu'il nous faut aborder la situation qui nous confronte. Il ne suffira point de corriger le présent et de nous demander, par exemple, quels droits et pouvoirs il nous faut posséder dans l'immédiat: nous ne ferions qu'ajourner nos problèmes... Demandons-nous plutôt, quel genre de pays nous voulons habiter dans le dernier quart du vingtième siècle, dans une génération à peine.

JACQUES-YVAN MORIN,
Etats généraux,
25 novembre 1967

UN PAYS POUR LES QUÉBÉCOIS

Nous sommes des Québécois. Ce que cela veut dire d'abord et avant tout, et au besoin exclusivement, c'est que nous sommes attachés à ce seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous-mêmes, ce Québec qui, nous le sentons bien, est le seul endroit où il nous soit possible d'être vraiment chez nous... Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. Tout le reste est accroché à cet élément essentiel, en découle ou nous y ramène infailliblement... Si jamais nous devons lamentablement abandonner cette personnalité qui nous fait ce que nous sommes, ce n'est pas « les autres » qu'il faudrait en blâmer, mais notre propre impuissance et le découragement qui s'ensuivrait. La seule façon de dissiper ce danger c'est d'affronter cette époque exigeante

et galopante, et de l'amener à nous prendre tels que nous sommes. D'arriver à nous y faire une place convenable à notre taille dans notre langue afin de nous y sentir des égaux et non des inférieurs. Cela veut dire qu'on doit pouvoir chez nous gagner sa vie et faire carrière en français. Cela veut dire aussi que nous devons bâtir une société qui, tout en restant à notre image, soit aussi progressive, aussi efficace, aussi « civilisée » que toutes les autres... Il nous est vital d'assurer une bonne fois, conformément aux exigences complexes et pressantes de notre époque, la sécurité de notre *personnalité* collective.

Manifeste de
RENÉ LÉVESQUE,
octobre 1967

UNE SECONDE AMÉRIQUE

Non seulement la société québécoise est voisine de la société américaine, mais elle possède déjà beaucoup plus que la société française certains caractères matériels de la société la plus riche du monde (the affluent society). La société québécoise a déjà atteint un niveau de production, de consommation, de motorisation, d'urbanisation, d'instruction qu'en général nous n'attendons en France que vers 1975 ou 1985. Est-ce qu'en s'enrichissant, la société québécoise, abandonnée aux lois du marché, est vouée, malgré la révolte de ses élites, à imiter les modèles de la société de masse et de la culture de masse à l'américaine, ou bien sera-t-elle capable de créer une économie, une société, une culture originales, non seulement différentes, mais supérieures au modèle américain du point de vue d'un humanisme moderne?... Cette société est-elle capable d'inventer une *seconde Amérique*, où des valeurs de justice, de liberté, de vérité, de

beauté seraient mieux incarnées dans la vie quotidienne des collectivités et des personnes?... Nous avons déjà montré que les mythologies passées ne nous séduisent guère. Il s'agit de bâtir un *front commun* d'action et de recherche face aux défis d'une civilisation américaine qui se manifestent à New York, à Québec, à Montréal ou à Paris. Il s'agit de *s'unir* pour accroître les chances de l'homme, les chances d'une authentique culture individuelle et sociale à l'échelle d'une société de masse... Dans cette perspective, les combats de la « conscience fière » des Québécois sont des combats d'avant-garde pour toutes les sociétés qui affrontent l'ère de consommation de masse... Désormais les frontières de notre autonomie économique, sociale, culturelle et politique passent aussi par le Saint-Laurent.

JOFFRE DUMAZEDIER
dans *Esprit*,
octobre 1967



B & B OU L'INÉ

Le rouleau compresseur du centralisme ne pouvant poursuivre en toute quiétude son évolution, il a bien fallu, après les pétards de 1963, recourir à des mesures temporisatrices, à une médication de choc, et, suivant la prescription infaillible en régime parlementaire britannique, on a institué une commission d'enquête. Dix « sages » ont donc été mandatés pour voir à ce que « la Confédération se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ». Les Commissions royales ayant une portée pratique assez restreinte et surtout assez peu en commun avec les référendums, on ne s'est pas soucié de l'opinion des deux peuples dits fondateurs. Dans les cercles officiels scrupuleusement attachés aux textes constitutionnels il y a des dogmes qu'on ne saurait mettre en question : le bilinguisme et sa fausseté française, le « biculturalisme » appartiennent à ce credo immuable.

MESSIANISME CORRIGÉ

La carrière de la Commission B et B a suivi une courbe assez paradoxale. Alors que le rapport préliminaire, fruit de laborieux et patients colloques à l'échelle du continent avait révélé toute l'ampleur du fossé séparant les deux « sociétés », on a néanmoins persisté dans l'entreprise qui consistait à inventer un pays artificiel aux contours extérieurs plus bilingues que jamais. On a vite fait de renoncer à une chimérique égalité et, par réalisme, on a écarté les perspectives messianiques du rêve bourassiste, et limité l'aventure à un bilinguisme à l'usage de trois provinces, quitte à concéder des « poches » bilingues ici et là, comme glaces à la dérive sur le Saint-Laurent. Le *two-nations* s'est mué en une supnation anglophone flanquée d'une petite nation officiellement bilingue. Reconnaissance éclatante de l'inégalité à perpétuité.

APRÈS DEUX SIÈCLES DE PATIENCE

Il eût été si simple pourtant de prendre au sérieux les témoignages si éloquentes du rapport préliminaire. La situation était correctement décrite quand elle faisait voir l'abîme béant séparant les deux communautés. D'une part, un Canada anglophone ne saisissant même pas l'objet précis du débat qui se ramenait à un modeste et encombrant *Quebec problem*. Réaction toute naturelle chez une majorité en possession tranquille du confort anglo-américain et vivant sous un régime et un mode de vie qui somme toute lui agréent. D'autre part, le Québec, l'enfant terrible. Comme toujours, il semble partagé, bien qu'une fraction de plus en plus importante et articulée de ses élites agissantes rejette carrément le principe même du bilinguisme et de la cohabitation forcée. L'enjeu véritable est question de vie ou de mort. Le Québec continuera-t-il à être « la minorité la mieux entretenue de la terre » et à dépérir petit à petit dans le carcan B et B ? Ayant cessé de croire à Santa Claus, les Québécois optent en majorité pour une affirmation de plus en plus nette de leur Etat qu'ils veulent francophone à part entière. Et la conviction s'accrédite que la seule chance qui reste à une vie française en Amérique du Nord se trouve concentrée en terre-Québec et dans ses territoires immédiatement avoisinants. L'avenir d'un peuple est en jeu et la bataille qui se livre à Montréal, où la vie française connaît un dépérissement tragique, indique assez l'urgence d'une solution radicale qui s'appelle l'unilinguisme français. On en est exactement à ce point après deux siècles de patience, suivant l'expression de Gérard Bergeron.

PERSISTANCE D'UN MYTHE

Comment croire au mythe bilinguisme biculturel quand on regarde

froidement les statistiques ? 12% de bilingues au Canada ; 30% de ceux-ci chez les francophones et 5% chez les anglophones. Les artificiels recyclages linguistiques à la Berlitz ne changeront rien à l'affaire. Le réalisme cru des chiffres indique assez dans quel sens joue le fameux mythe. Même en supposant la meilleure bonne volonté (inexistante jusqu'ici), le régime linguistique proposé par B et B s'avère inapplicable en raison du personnel requis. Tout au plus réussirait-on à recruter le personnel nécessaire à un éventuel régime de souveraineté-association pour les services administratifs conjoints.

A L'IMAGE D'OTTAWA

Au fond, les commissaires eux-mêmes ont parfaitement saisi l'irréalisme d'un Canada biculturel, où l'on rêverait en bilingoscope. Disposés à toutes les concessions dans une matière vitale puisqu'elle engage la survie d'un peuple, ils se sont bercés d'illusions en imaginant leur schéma fondé sur la vieille théorie du *ghetto*, pompeusement rebaptisée *district bilingue*. Un exemple éloquent entre tous atteste l'inanité et l'inviabilité du projet étendu à l'échelle pancanadienne. On n'a jamais réussi à bilinguiser la fameuse capitale outaouaise !

QUAND BENNETT A RAISON

Le fameux RAPPORT SUR LES LANGUES OFFICIELLES, qui constitue le tome 1er du B et B, commence donc par toute une série de compromis soi-disant réalistes et « allant dans le sens de la vie », mais dictés tout bonnement par de simples considérations mathématiques et statistiques. Et l'on y est allé allègrement dans le découpage linguistique du nouveau monstre Canadian-canadien. S'empressant de mettre entre parenthèses l'égalité pro-

RÉALITÉ À PERPÉTUITÉ

PIERRE SAUCIER

clamée à tous vents, on a commencé par sacrifier 30,000 francophones (Colombie et Terre-Neuve), provinces non dotées de ghettos et assorties de vagues services de traduction si cela s'impose. On a donné raison à MM. Bennett et Smallwood, D'Allemagne et Lévesque !

CINQ LOUISIANES

Cinq provinces conféreront à la minorité le statut humiliant du *ghetto*, relié à l'administration provinciale par des services bilingues. On maintient de la sorte une sous-vie française, une pseudo-culture très « louisianaise », un folklore en hibernation. La seule innovation majeure imposerait le bilinguisme officiel à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. On a sans doute présumé que la situation était idéale au Québec puisqu'on s'est bien gardé d'y changer un iota, y maintenant un rectiligne statu-quo.

LA GRANDE ILLUSION

Reconnaissons que dans les domaines législatif, administratif, judiciaire et scolaire, le nouveau régime corrigerait sans doute des injustices flagrantes faites aux minorités françaises, sans pourtant instaurer des conditions vraiment propices à un authentique épanouissement culturel français. Les efforts exorbitants qu'exigerait un tel bilinguisme officiel, loin de provoquer un ralliement massif et spontané, risquent d'accroître le malaise et l'inquiétude. Un quotidien aussi bienveillant au schéma laurendeau-duntonnesque que le *Globe and Mail* montre le plus grand scepticisme. Le programme suscite des réserves formelles de la part du haut fonctionnariat ontarien. Pour ne rien dire du mutisme révélateur de MM. Robarts et Robichaud, qui seraient tout au plus disposés à envisager certaines réformes très conditionnelles. Quand on songe à la lourdeur de l'appareil à met-

tre en place, à sa complexité, au coût quasi-prohibitif de l'opération, il est permis de douter du fameux réalisme des commissaires. Pour fonctionner dans un délai raisonnable, ce compromis supposerait une bonne volonté qui, jusqu'aux dernières nouvelles, fait totalement défaut. Illusion pitoyable au reste que la conservation artificielle en territoire très majoritairement anglais d'îlots dotés d'une demi-langue sans aucune utilité dans la vie courante. A quoi bon enseigner une langue à des fins familiales et folkloriques ? Illusion massive et suave imposture que ces réseaux scolaires nominalement français mais asservis à une pédagogie et à des programmes pensés à l'américaine. Avec manuels traduits et enseignants formés d'après les schèmes d'une autre culture. Pareil bilinguisme de façade aurait sans doute l'avantage de répandre l'image la plus parfaite que l'on connaisse de la fameuse biculture et qui nous est fournie par la NATIONAL HOCKEY LEAGUE : Toe Blake s'exprimant dans la langue de Molière et Maurice Richard dissertant dans la langue de Shakespeare. Aurait-on visé à ce super-niveau d'excellence ?

EUTHANASIE CULTURELLE...

Mais soyons sérieux. Quels linguistes, en dehors du neurologue Penfield et de nos gouverneurs-généraux bilingues, préconisent l'usage bénéfique de deux langues sur un même territoire ? Les linguistes les plus compétents, qu'ils s'appellent Albert Dauzat ou Marcel Cohen n'ont-ils pas démontré que le bilinguisme n'était qu'une étape intermédiaire acheminant à l'unilinguisme ? On sait lequel en l'occurrence. Ce que l'on propose aux minorités sous prétexte d'humanitarisme n'est pas autre chose que la mort à petit feu, une élégante euthanasie culturelle. Était-ce la peine de mobiliser tant de messieurs distingués pour compiler des volumes et des

volumes de B et B, ne suffisait-il pas de maintenir le statu-quo un autre centenaire ?

... INFAILLIBLE RECETTE

Du moins les commissaires auront-ils eu le mérite de retenir la leçon profonde d'un authentique humaniste, Lord Durham. Quand on ne peut supprimer l'adversaire d'un coup, on le gruge petit à petit. En 1839, le premier commissaire BB avait découvert l'infaillible recette qu'il ne restait qu'à perfectionner. Supposons toutefois que le mirifique régime linguistique soit voulu de la population et qu'il déclenche un raz de marée d'enthousiasme. Les recommandations sont-elles d'application pratique et réaliste ? Sachant raison garder, les commissaires évitent tout excès et concèdent que le processus serait nécessairement de longue haleine. Il ne faudrait pas escompter de merveilles, mais, tablant sur le traditionnel esprit de modération et de compréhension du pays, ils estiment qu'il faudrait être extrémiste pour refuser ce loyal essai de collaboration. Le Canada vaut bien un BB, comme aurait pu dire Henri IV !

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Voici donc notre bon peuple canadien assagi et gagné par l'esprit qui flottait au sommet de l'édifice de Toronto : il s'embarque sur la galère Concorde-concord. Peut-on alors raisonnablement espérer que cette réforme d'apaisement favoriserait sérieusement le règlement de la crise nationale ? Il faudrait pour cela être capable d'oublier la suite phénoménale d'événements qui se sont succédé depuis le 19 juillet 1963. En janvier 1968, après un centenaire faussement euphorique et un automne d'escalade constitutionnelle sans précédent, seul un optimisme d'une robustesse peu commune peut être atteint par le virus B et B. Ce n'est pas

que le régime linguistique soit dénué de mérites logiques ou de bonnes intentions. On n'a pas raison de mettre en doute la bonne foi des archanges de la biculture, de ces dix « sages » pour reprendre l'expression du plus célèbre théologien de l'idéologie bicéphale. Il reste que la vie obéit mal aux épures mêmes des architectes les plus dévoués. On ne bilinguise pas à coup d'amendements à la loi et d'appels à la bonne volonté. Et puis il faudrait trouver les fameux ombudsmen linguistico-culturels qui réussiraient à faire passer le programme dans la pratique quotidienne. Et il resterait surtout à voir ce que cela changerait au juste à la situation des deux « nations », de la petite qui continuerait d'être dominée et de la grande qui serait un peu gênée aux entournures mais continuerait de fonctionner majoritairement dans sa langue maternelle. C'est peut-être la recette infailible pour pousser à bout deux patiences déjà très fatiguées.

Il nous paraît aveuglant que l'hypothèse BB conduit au cul-de-sac : impraticable, ruineuse et illusoire, la solution ne ferait que prolonger, voire aggraver, la crise actuelle sans rien régler du contentieux bi-centenaire. Comment en serait-il autrement quand on songe à l'esprit même qui a guidé les sages outaouais ? Comme l'écrivent excellemment ces curieux bergers biculturels : « on ne saurait proposer l'impossible. Des décisions politiques sont incapables de modifier rapidement et radicalement un état de choses... LA MAJORITE DEMEURERA TOUJOURS DE TOUTE FAÇON PRIVILEGIEE... une culture ne sera pleinement vécue qu'au sein d'une société où elle s'incarne... La vie se charge de montrer que les bonnes intentions ne suffisent pas ».

FAUSSES PRÉMISSSES

Tout l'échafaudage B et B repose sur de fausses prémisses. D'après leurs calculs, les commissaires ont établi comme base de travail une proportion numérique : 850,000 Franco-Canadiens de la diaspora au regard de 800,000 Quebecers. Et on a cherché à « égaliser » les chances par toutes sortes de tours de passe-passe. Maximum de chances aux Quebecers, minimum de concessions aux Franco-Canadiens. On a oublié, volontairement ou non, le véritable rapport de forces entre une minorité rachitique et dis-

persée sur tout un continent et un groupe doté de toutes ses institutions vitales sur un seul territoire. On a surtout complètement faussé la réalité en établissant une équation égalitaire entre une minorité vraiment dominée et minorisée et une fausse minorité jouissant de tous les attributs d'une majorité. Entre le Canada français dit d'outre-frontières (sic) et l'establishment quebecker il n'y a pas de commune mesure.

PRIVILÈGES CONSOLIDÉS

L'Anglo-Québécois constitue une fausse minorité car il jouit de tous les avantages de la majorité. Il possède à Ottawa un gouvernement à lui. S'il consent à laisser aux indigènes une participation quasi-exclusive aux niveaux provincial et municipal, c'est qu'il y a toujours trouvé son compte. Duplessis aussi bien que Drapeau n'ont jamais brimé le Quebecker. Sans compter que l'Anglo-Québécois possède un réseau scolaire complet et que son groupe est un des plus hautement scolarisés de la planète, il détient des journaux, postes de télé et de radio puissants en progrès constant. Et surtout sa position sociale privilégiée d'oligarchie et de vrais maîtres dans les domaines des finances, de l'industrie et du commerce lui assure une liberté totale, sans parler du niveau de vie très élevé. Le français dans ces conditions n'apparaît plus que comme une sorte de luxe marginal que l'on tolère avec coquetterie et dont on n'a pas besoin pour continuer de vivre et de prospérer. Il en va évidemment tout autrement des minorités fort entamées et anémiées d'outre-frontières et qui, quand elles ne sont pas assimilées, continuent de végéter et survivre folkloriquement. Le même sort attendrait la fausse majorité québécoise avec la formule B et B.

L'INÉVITABLE UNILINGUISME FRANÇAIS

Il y a cinq ou dix ans, le Québec eut peut-être accepté d'envisager pareil régime de pseudo-égalité quand on en était encore à se battre pour des miettes du genre « chèques bilingues ». En 1968, c'est un cataplasme peut-être astucieux, mais impensable et révoltant. En quelques années la « belle province », que cela plaise ou non, a évolué vers un statut d'état-nation qui n'a rien à voir avec un national-socialisme

fasciste. L'Etat québécois ne peut plus accepter le carcan juridique colonial qui brime son épanouissement. Il entend prendre en main son destin et posséder tous les instruments nécessaires à son affranchissement. Dans les domaines vitaux de l'immigration et de la citoyenneté et dans les affaires internationales, il entend affirmer sa juridiction. Le social et l'économique cherchent à se libérer de la tutelle étouffante d'Ottawa. Au simple plan proprement linguistique et culturel le maintien du bilinguisme est proprement aberrant sans compter qu'il constitue un recul inacceptable. Depuis cinq ou six ans Québec a quand même amorcé une politique de la langue : « français prioritaire » ou « langue nationale », mise sur pied d'un Office de la langue française, si modeste soit-il. La langue de l'administration est prioritairement française et les nouvelles structures scolaires sont en voie de régir tout le territoire en français. Sur les grandes autoroutes, la signalisation unilingue française s'est imposée. Bref, le mouvement va irrésistiblement vers un unilinguisme croissant. Surtout si l'on songe aux perspectives nouvelles qu'inaugure l'intensification prodigieuse des rapports franco-québécois.

Est-ce à dire que cette irrésistible évolution dans le sens de la vie française doit conduire irrémédiablement à la séparation brutale ? Il serait, croyons-nous, encore possible de sauvegarder un état canadien, mais celui-ci serait constitué en réalité de *deux pays réels* qui s'associeraient sur une base contractuelle. Il apparaît de plus en plus que la souveraineté est un impératif à la survie et l'épanouissement du Québec francophone. MAINTENANT a déjà indiqué que la solution la plus réaliste irait dans cette direction. Cet aménagement nouveau correspond d'ailleurs aux solutions suisse et belge : juxtaposition d'unilinguismes, régime de la frontière linguistique. Québec unilingue français quant à la langue de travail et qui pourrait s'agrandir, le cas échéant, des marchés avoisinants d'Ontario et l'Acadie. A tous les plans, psychologique, sociologique, politique et même financier, cela créerait moins de migraines qu'un artificiel et hypothétique replâtrage suivant le modèle d'une égalité foncièrement inégale et ruineuse du type B et B. Les deux sociétés pourraient enfin vivre pleinement et amorcer alors une collaboration véritable et adulte d'égal à égal.

CURE PSYCHANALYTIQUE ET ÉVOLUTION RELIGIEUSE

MICHEL DANSEREAU



Q. : Dans son analyse du christianisme, Freud ne retient que l'une des interprétations données dans la tradition chrétienne du mystère du Christ : l'interprétation sacrificielle. Mais il y a aussi l'interprétation royale et surtout prophétique. Ne croyez-vous pas que ce découpage ne limite pas considérablement la valeur de son analyse ?

M. D. : Je pense en effet que l'analyse freudienne du christianisme est très fragmentaire et par le fait même a une valeur limitée, mais elle porte sur une dimension fondamentale : le Christ en tant que sauveur par son sacrifice. C'est pourquoi nous devons considérer sérieusement ce qu'elle dit à ce sujet. Freud apporte une double contribution : explicite et plutôt négative dans les écrits consacrés directement au christianisme. Nous avons vu que le sacrifice du Christ est assimilé par lui à une fantaisie plus ou moins névrotique, quoiqu'il ait

reconnu une certaine réalité historique à la religion *. Mais on pourra dégager aussi une contribution implicite beaucoup plus positive à la question du Rédempteur, avec ou sans référence à celui-ci, comme nous le verrons plus loin.

C'est pourquoi nous faisons la conjecture que Freud aurait peut-être pu parvenir à une troisième vérité *intrinsèque* de la religion (en plus de la vérité *psychologique* et *historique* qu'il lui reconnaissait). En effet, si l'on cherche à combler les lacunes des écrits explicitement consacrés à la religion par les connaissances que fournissent la pratique et la théorie psychanalytique, la contribution de Freud au phénomène religieux s'en trouve singulièrement enrichie et s'ouvre en direction de notre dernière conjecture.

* Cf. *Maintenant* nos 71 et 72 : Freud et la religion. L'origine des religions.

PROCESSUS THÉRAPEUTIQUE ET EXPÉRIENCE RELIGIEUSE.

Non seulement existe-t-il une analogie entre une névrose obsessionnelle et un rituel religieux, mais aussi entre un processus thérapeutique et une expérience religieuse. La pratique de l'analyse nous fait souvent assister à une sorte de recherche religieuse. Même chez les sujets où cet aspect n'apparaît pas explicitement, on trouve des rêves produisant des symboles analogues à ceux de l'expérience religieuse. Celle-ci, selon Baudouin¹, serait comme le contenu latent d'un phénomène dont le contenu manifeste est l'expérience thérapeutique. Cela n'implique pas qu'une *cure psychologique* soit la même chose qu'une *cure d'âme*, mais on retrouve une commune démarche dans leur mécanisme autant que dans leur vocabulaire. Les deux parleront de l'importance de la « conversion » opérée par des déplacements de libido dans un cas ou de grâce dans l'autre. Etienne Borne² rappelle comment, selon Freud, « le dormeur sait le sens de son rêve, mais il ne sait pas qu'il le sait ou plutôt il ne veut pas le savoir. Il y a une mauvaise foi de la névrose et le colloque entre le psychanalyste et le malade (est) l'affrontement de deux volontés en vue d'une délivrance par l'*aveu* qui est en fin de compte d'ordre... quasi religieux. D'où la crise classique d'une résistance qui s'exaspère au moment où le secret va se dévoiler et où le patient va être pris en flagrant délit de fuite devant lui-même. La psychanalyse serait cet exercice spirituel qui assurerait la conversion de la conscience inauthentique en conscience authentique ». Celle-ci nécessite une véritable ascèse. Ainsi la réconciliation avec soi-même ou avec les autres peut nous apparaître comme un processus purement thérapeutique ou comme une évolution spirituelle : cette coïncidence, note Baudouin, rejoint l'intuition pré-scientifique où le « médecin-man » identifiait « santé » et « salut » ; ceci repose la question du rédempteur laissée inachevée par Freud, comme on l'a vu, dans *Moïse et le Monothéisme*³.

Rédempteur ou thérapeute ?

Cette question n'a pas cessé de le tourmenter jusque dans ses écrits thérapeutiques où il oscille entre la recommandation d'assumer un rôle de confesseur qui donnerait une sorte d'absolution⁴ et une défense formelle, bien judaïque, d'assumer le rôle de sauveur d'âmes. On trouvera dans Laforgue⁵ l'explication psychanalytique des scrupules de Freud. Caruso⁶, de son côté, montrera l'importance pour le thérapeute d'intégrer l'archétype du sauveur. Certes Freud a

1. BAUDOUIN, CH. : *Psychologie analytique et religion*, in *Psychologie moderne et réflexion chrétienne*. (Fayard, Paris 1953).

2. BORNE, E. : *Une pensée dangereuse* in *Problèmes de psychanalyse* (Fayard, Paris 1957).

3. FREUD, S. : *Moïse et le Monothéisme* (N.R.F., Paris 1948), p. 133.

4. FREUD, S. : *Etudes sur l'hystérie* (P.U.F., Paris 1956), p. 228.

5. LAFORGUE, R. : *Freud et le Monothéisme* in *Au-delà du scientisme* (Mont-Blanc, Genève, 1963).

6. CARUSO, I. A. : *Psychanalyse et synthèse personnelle* (D. de Brouwer, Paris 1959).

reconnu le rôle du psychanalyste en tant qu'objet de transfert qu'il savait fort bien analyser et pouvait même assumer dans sa pratique, comme Laforgue⁷ l'a montré, mais pas toujours dans sa théorie. Par exemple, c'est avec une grande probité qu'il avoue sa perplexité devant un phénomène clinique appelé la réaction thérapeutique négative qu'il relie au sentiment de culpabilité du patient, lequel attendrait de son médecin une véritable rédemption. Freud admet que dans certains cas seule l'assumption par le thérapeute de ce rôle de sauveur pourrait faire évoluer la cure, mais les règles psychanalytiques qu'il s'est imposées le lui défendent formellement⁸. Des psychanalystes, comme Laforgue⁹, ou Rosen¹⁰, que ne s'interdisent pas ce rôle de « représentant » arrivent à guérir des psychotiques qu'on croyait inaccessibles au traitement, ainsi que nous l'avons indiqué dans un article consacré à la personne du médecin¹¹. C'est l'aspect clinique de l'éternel problème du sabbat pour l'homme et non de l'homme pour la règle.

Transfert et « insight » divin

Réciproquement l'expérience religieuse pourrait tirer parti de ce qu'enseigne la psychologie du transfert. Car non seulement des réactions de transfert, à partir d'un père sévère, par exemple, colorent et obscurcissent nos rapports à Dieu, mais encore la façon dont opère le transfert, pour permettre une prise de conscience, pourrait éclairer la connaissance que nous prenons de la réalité de Dieu. Ainsi, au début de la psychanalyse, on croyait que l'interprétation d'une certaine donnée en amenait l'*insight*, c'est-à-dire la compréhension par le malade qui subissait alors des changements profonds dans sa personnalité. Aujourd'hui, de plus en plus de psychanalystes pensent au contraire qu'il faut d'abord que se soient produits des changements émotionnels profonds, grâce au transfert, pour que l'*insight* joue et que l'interprétation soit vraiment comprise. Cela rend compte du peu d'efficacité des explications concernant Dieu, par exemple les preuves classiques de son existence, pour appréhender les choses divines. Ce n'est qu'à la suite d'une expérience profonde, vécue à la façon d'un transfert sur une personne, que nous arrivons à l'*insight* divin. De même, ce qui se passe dans un traitement psychanalytique permettrait une meilleure compréhension de ce que certains appellent douloureusement « le silence de Dieu » devant leurs prières. De façon analogue à celui du psychanalyste, pourrait-on saisir qu'un pareil silence n'est pas un refus, mais une invitation à se mieux connaître soi-même et à renoncer à des demandes infantiles qui maintiendraient une attitude de dépendance pathologique¹².

Morts de Dieu

Ce fameux silence de Dieu a conduit un grand nombre de nos contemporains à prononcer la *mort de Dieu* ! Bien sûr, Dieu est mort d'innombrables fois, mais en le faisant mourir nous rencontrons l'angoisse de ne pouvoir lui survivre ! Dans *Les Mandarins*, de Simone de Beauvoir, ce véritable document sociologique de notre époque, la psychanalyste Anne avoue que Dieu était devenu pour elle une idée abstraite qu'elle effaçait sans regret. « Mais un jour, dit-elle, j'ai compris qu'en renonçant à lui, je m'étais condamnée à mort »¹³. L'angoisse de la mort ne devait plus la quitter ! Le « God is dead » de nos contemporains n'est-il pas le renouvellement actuel du crime primordial dont parle Freud et le malaise de nos sociétés ne serait-il pas une réaction à nos déchaînements d'agressivité ?

LA CONTESTATION DE FREUD ET LE PROBLÈME DE L'AMOUR

L'enchaînement des agressivités nous ramène au problème de la culpabilité que Freud n'a pas entièrement résolu dans sa philogénèse de la religion.

D'où vient en effet l'amour pour le père que Freud postule afin de rendre compte du sentiment de culpabilité après le meurtre du père primitif, meurtre dont l'homme « devait être si fier » selon sa propre expression ?

Les pères et le Père

Dalbiez¹⁴, et après lui Beirnaert¹⁵, ont remarqué que la représentation qu'a donnée Freud du père primitif n'en rend pas raison. « Autant le meurtre a sa signification dans la rivalité cruelle qui oppose l'opresseur à l'opprimé, autant le regret du meurtre est inintelligible », écrit Beirnaert. « Le père, tel que le

7. LAFORGUE, R. : *Scrupulosité névrotique et rédemption* in *Au-delà du scientisme* (Mont-Blanc, Genève 1963).

8. FREUD, S. : *Le Moi et le Soi* in *Essais de psychanalyse*. (Payot, Paris 1948), note pp. 207-208.

9. LAFORGUE, R. : *Clinique psychanalytique* (Mont-Blanc, Genève 1963).

10. ROSEN, J.-N. : *Acting-out et Acting-in*, *Evol. Psychiat.* II : 215-232 (1965).

11. DANSEREAU, M. : *La personne du médecin*, *Montréal med.* 13 : 39-41 (1961).

12. GODIN, A. : *Revelation and Psychotherapy*, *Continuum* II : 215-219 (1965). Voir aussi : *Editorial* in *Du cri à la parole* (Ed. Lumen Vitæ, Bruxelles 1967).

13. BEAUVOIR, S. de : *Les Mandarins* (N.R.F., Paris 1954), p. 27.

14. DALBIEZ, R. : *La méthode psychanalytique et la doctrine freudienne* (D. de Brouwer, Paris 1949).

15. BEIRNAERT, L. : *Freud, la religion et la civilisation* in *Problèmes de psychanalyse* (Fayard, Paris 1957).

présente Freud dans la pré-histoire de la civilisation, n'a rien pour être aimé... Si le père au narcissisme illimité (et si cruel) de la horde ne peut justifier l'amour qu'on lui porte, c'est que le père dont on regrette la mort est un autre père. Sa figure dérive d'une autre source que celle du premier... Le père de la horde n'est donc pas tout le père ». Il faut chercher ailleurs, Freud ne nous le cache pas, cette image d'un père à la fois aimé et redouté, il l'a prise dans l'organisation familiale. « La force irrésistible de la famille, écrit-il, vient précisément de cette croyance, justifiée par les faits, en un amour égal du père pour les enfants »¹⁶. Ainsi l'amour, que postule Freud à l'origine du sentiment de culpabilité, lui est en fait révélé par des organisations subséquentes de la société. Ce n'est ni le père de la horde primitive, ni du clan totémique, mais c'est le père de famille qui lui sert de modèle. Si cet amour d'un père bienveillant, tardivement apparu au cours de l'évolution, n'en est pas moins à l'œuvre précocement pour expliquer la culpabilité à l'origine de la religion totémique, cet amour ne peut se rattacher entièrement à la personne du père de famille. Il doit se trouver présent dès le commencement, d'une certaine manière, au fond du cœur humain, sinon chez le père primitif. Nous sommes ainsi sur la piste du Dieu créateur. Nous pouvons en conclure que le père de famille pas plus d'ailleurs que le père de la horde ne sont à eux seuls tout le père !

La trinité freudienne

Or, cliniquement, Freud reconnaît à l'*imago* du père, qui déborde l'image d'un père particulier, une fonction structurante de la plus haute importance pour les processus de maturation. Cette *imago* intervient suivant une triple dimension qui n'est pas sans analogie avec la symbolique de la trinité : *le père en tant que loi, en tant que modèle, et en tant que promesse*¹⁷. Le père impose certaines règles nécessaires au développement de l'enfant, se présentant ainsi comme *modèle* d'identification qui permet et *promet* une possibilité d'épanouissement en compensation des renoncements. Dans la perspective religieuse, qui nous intéresse plus particulièrement, cette triple médiation peut se réaliser plus ou moins névrotiquement, pour aboutir à des religions souvent caricaturales. L'observation de la loi pourra stagner en rituel obsessionnel. Le modèle pourra se faire dogmatiste sadique, ou le rédempteur, masochiste stérile. La consolation de la promesse pourra se pervertir en dépréciation de cette vie au profit mystifié d'une vie future. Un pareil raté religieux, qui témoigne d'un conflit fondamental entre l'amour et la haine, ne pourra se réparer que par la reprise de la dialectique des instincts. *Malaise dans la civilisation*¹⁸ apporte à ce sujet des précisions capitales.

L'image maternelle

Freud commence par y discuter du « sentiment océanique » que Romain Rolland avait opposé aux vues rationalistes exprimées dans *L'avenir d'une illusion*. Nous voyons en œuvre de façon très curieuse la méfiance scientiste de Freud vis-à-vis ce sentiment qu'il refuse de reconnaître en lui, mais qui réapparaîtra transposé sur un plan plus intellectuel : son concept d'Eros qui unit. La prise en considération de ce sentiment aurait pu l'amener à découvrir l'importante composante maternelle dans la psychogénèse de la religion que Jung¹⁹ développera plus particulièrement. Pour ce dernier, le désir incestueux lui-même est un désir de rentrer dans le sein maternel afin de renaître à une vie nouvelle. C'est par un retour aux origines maternelles océaniques que l'individu tente de devenir son propre père. Le meurtre du père correspondrait psychologiquement à la nécessité de l'intégrer en soi. Ainsi l'*imago* de la mère autant que celle du père apparaît comme symbolisant le Dieu-créeur de l'homme à son image « mâle et femelle ». Mais l'importance de la femme a toujours été une découverte tardive dans les écrits freudiens, souvent faite à l'occasion de réflexions en marge de certains échecs thérapeutiques (Dora, l'homme au loup) ; découverte assumée comme à contre-cœur par un Freud néanmoins perspicace, mais qui aurait eu plutôt tendance à se brouiller avec ceux de ses collaborateurs qui exagéraient, selon lui, cette importance : Jung, Rank, Ferenczi et, à un moindre degré, Laforgue. Le désir de fusion amoureuse, qui prend son modèle dans la relation océanique à la mère, nourrira le courant mystique de la religion qui intriguait Freud jusqu'à la fin de sa vie. Dans une lettre à Romain Rolland, il envie ce mysticisme qui lui permettait de « déchiffrer l'âme humaine plus facilement qu'au psychanalyste »²⁰.

16. FREUD, S. : *Psychologie collective et analyse du Moi*, in *Essais de psychanalyse*. (Payot, Paris 1948) p. 140.

17. VERGOTE, A. : *Psychologie religieuse*. (Dessart, Bruxelles 1966) p. 38.

18. FREUD, S. : *Malaise dans la civilisation*, R. Fr. de Psychan. 4 : 692-769 (1934).

19. JUNG, C. G. : *Métamorphoses de l'âme et ses symboles*. (Georg. et Cie, Genève 1953).

20. FREUD, S. : *Letters of Sigmund Freud* (Basic Books, N. Y., 1960), p. 389.

Une dernière note écrite de sa main en date du 22 août 1938, trouvée sur son bureau après sa mort, porte ces mots : « mystique, l'obscur auto-perception du règne qui s'étend au-delà du moi : le ça »²¹.

Freud et l'amour du prochain

Quoi qu'il en soit, c'est dans *Malaise dans la Civilisation* qu'il examinera le précepte évangélique de l'amour du prochain. Tout en reconnaissant la valeur de l'amour universel « à but sexuel inhibé » chez un François d'Assise, il fera de fortes réserves sur sa praticabilité, se demandant même s'il n'y aurait pas là un danger d'injustice envers l'objet d'amour qui en compromettrait singulièrement la valeur. Tous les êtres humains ne mériteraient pas d'être aimés !²²

Mal, privation d'amour

Il développera aussi une conception psychologique du mal, pouvant intéresser les théologiens, comme étant une privation d'amour : « Le mal, écrit-il, est originellement ce pourquoi on est menacé d'être privé d'amour »²³. « A l'origine, le renoncement est bien la conséquence de l'angoisse inspirée par l'autorité externe ; on renonce à des satisfactions pour ne pas perdre son amour »²⁴. Nous voyons que pour Freud le sens du péché serait secondaire au besoin d'amour. Il y a ici des points de rencontre intéressants pour la théologie.

Eros et Thanatos

Ce qui dominera la pensée freudienne sera finalement l'opposition dramatique entre les instincts : Amour et Mort tant dans l'individu que dans l'antagonisme entre l'individu et la société. Beirnaert²⁵ remarque pertinemment comment la psychanalyse « en s'attachant à restaurer chez le sujet sa capacité d'aimer sexuellement... arrache à la domination de la mort quelque chose d'essentiel, non seulement à la vie et au bonheur de l'individu, mais aussi à la réalisation de la communauté humaine, pour laquelle les relations d'amour entre homme et femme, père, mère et enfants ont valeur de modèle ». Freud, cependant, ne se permet pas d'achever le mouvement dialectique qu'il a contribué à inaugurer. Il voit la possibilité d'une certaine synthèse des instincts au sein de la famille sans pouvoir l'universaliser au sein de la société. Dans la famille, écrit Beirnaert « l'amour des époux qui engendrent les enfants est à la base d'une reconnaissance réciproque de l'homme par la femme, et des enfants par leurs parents. Reconnaissance qui pénètre de plus en plus la relation (agressive) maître-esclave qui assure la domination de l'homme sur la femme, et des parents sur les enfants, tandis qu'inversement la domination du maître sur l'esclave arrache peu à peu l'amour à la poursuite de la satisfaction immédiate et l'oriente progressivement vers la poursuite de valeurs universalisables » (valeur de civilisation). Selon Beirnaert « il aurait suffi à Freud de pousser à la limite l'interaction de la reconnaissance d'amour inaugurée dans la sexualité procréatrice et la relation maître-esclave inaugurée dans la lutte à mort des « moi » pour aboutir à ce point où dans l'amour, le maître renonce lui-même à sa volonté de puissance... se fait librement esclave... et se soumet librement à la mort ».

Qu'il est difficile d'aimer !

Oui, pourrait-on répliquer, il aurait suffi de ça ! Mais cet achèvement grandiose que saint Paul présente aux Philippiens était loin de correspondre à ce qu'observait Freud autour de lui et en lui. Nous avons vu qu'il trouvait déraisonnable la mort acceptée librement par un innocent. L'idéal d'amour chrétien, particulièrement le précepte d'aimer ses ennemis, lui paraît irréalisable et déchaîne en lui une vive révolte²⁶. Il remarque avec une ironie désabusée qu'il s'agit là au fond du même précepte qui enjoint d'aimer son prochain, car il n'est pas loin de croire que le prochain lui veut surtout du mal. L'hostilité que ses travaux lui valurent n'avait rien pour le détromper. L'histoire de sa vie montre qu'il fut sensibilisé très jeune aux valeurs morales qui n'ont cessé de le préoccuper. L'exigence de l'idéal évangélique a dû le rendre particulièrement malheureux et explique pour une grande part sa réaction véhémement vis-à-vis la religion.

21. FREUD, S. : *Gesammelte Werke*, Vo. XVII. (Imago, London 1952) p. 152.

22. FREUD, S. : *Malaise dans la civilisation*, R. Fr. de Psychan. 4 : 692-769 (1934) p. 738.

23. Idem, p. 748.

24. Idem, p. 751.

25. BEIRNAERT, L. : *Freud, la religion et la civilisation in Problèmes de psychanalyse* (Fayard, Paris 1957).

26. FREUD, S. : *Malaise dans la civilisation*, R. Fr. de Psychan. 4 : 692-769 (1934), p. 735.

L'histoire orageuse de ses amitiés, avec Jung et combien d'autres, montre les difficultés concrètes qu'il eut à aimer son prochain. Il avoue lui-même avoir toujours eu besoin d'un ami en même temps que d'un ennemi, souvent représenté par la même personne²⁷. C'est vraiment un dilemme terrible pour celui qui ne veut pas détester, alors qu'au même moment il lui est si difficile d'aimer. Aussi comprend-on son exclamation douloureuse : « Quel obstacle puissant à la civilisation doit être l'agressivité si s'en défendre rend tout aussi malheureux que s'en réclamer ! »²⁸ Mais pour nous est-ce plus facile ? N'avons-nous pas le même dilemme ? Les disciples le savaient bien, qui s'inquiétaient auprès de Jésus de la possibilité de vivre la nouvelle alliance, pour se faire répondre péremptoirement : « Cela est impossible aux hommes, mais à Dieu tout est possible ».

Au-delà du discours de la science...

Pour Freud la question du sort de l'espèce humaine, au-delà de *l'Avenir d'une illusion* qui ne proposait comme remède que l'incertaine science de son dieu « Logos », va finalement se poser comme suit : « Le progrès de la civilisation saura-t-il, et dans quelle mesure, dominer les perturbations apportées à la vie en commun par les pulsions humaines d'agression et d'auto-destruction ? A ce point de vue l'époque actuelle mérite peut-être une attention toute particulière. Les hommes d'aujourd'hui ont poussé si loin la maîtrise des forces de la nature qu'avec leur aide il leur est devenu facile de s'exterminer mutuellement jusqu'au dernier. Ils le savent bien, et c'est ce qui explique une bonne part de leur agitation présente, de leur malheur et de leur angoisse. Et maintenant il y a lieu d'attendre que l'autre des deux « puissances célestes », l'Eros éternel, tente un effort afin de s'affirmer dans la lutte qu'il mène contre son adversaire non moins immortel »²⁹.

... l'Espérance reprend ses droits

Pour nous aussi, comme pour Freud, ce n'est que dans l'espérance que nous pourrions achever le mouvement dialectique de réconciliation qu'il a génialement inauguré au niveau de la pratique psychanalytique. Paradoxalement, la contestation freudienne de la religion poussée jusqu'au terme de sa vérité esquissée, nous retrouve plus proche de Freud que nous ne l'avions imaginé d'après quelques citations fracassantes qui masquaient le malaise profond que nous partageons avec lui. C'est par une commune espérance dans « l'Eros éternel » que nos chemins se rejoignent ! « La Vérité vous sauvera », dit Jésus. Qui est cet « Eros éternel » ? Pour nous, cet amour a le visage d'une personne, et peut-être en fut-il ainsi pour Freud ? Ne craignait-il pas justement (c'est-à-dire comme un juste de l'ancien testament) d'en « abaisser sa valeur » et d'être injuste envers l'objet d'amour en l'universalisant³⁰ ? Et comment concilier « l'indéniable existence du mal avec la toute puissance et la souveraine bonté divine »³¹ ? La Bible, qui connaissait l'écueil des objections freudiennes, enjoignait de ne s'en faire aucune image. N'était-il pas nécessaire de purifier la croyance que Dieu *n'est qu'une image* de notre père ? Mais alors Dieu *risque d'être personne...* jusqu'à ce que le Christ nous révèle, par sa présence, le sens même de la souffrance et de la réalité de Dieu³². En ne retenant pas sa condition divine (saint Paul : *Épître aux Philippiens*, II, 6), il nous engage, comme Freud, à dépasser nos désirs infantiles de toute puissance et notre nostalgie du paradis perdu pour nous ouvrir, dans l'espérance, au mystère de l'Amour-Rédempteur qui est mystère d'une Personne !

Q. : Vous ne tranchez pas la question de savoir si le psychanalyste pourrait se faire confesseur et assumer le rôle de « représentant » de Dieu auquel il est souvent acculé dans le dialogue psychanalytique. Ne pensez-vous pas qu'il y aurait place, ici, pour une réflexion théologique visant à situer ce rôle par rapport à la célébration du sacrement de Pénitence ?

M. D. : La question n'est pas facile à trancher. Nous devons éviter la facilité d'un renvoi catégorique de chacun à son domaine propre, au mépris de leur chevauchement réel. Répétons d'abord que Freud a lui-même commencé par assimiler le médecin à une sorte de confesseur pour ensuite se défendre contre cette assimilation. Mais il ne suffit pas de s'en défendre pour changer la situation de fait : le patient nous prend souvent pour un confesseur ! En réalité la situa-

tion psychanalytique et la confession, bien que présentant des analogies, offrent de nombreuses différences. La confession repose avant tout sur un examen de conscience, alors qu'on pourrait qualifier la psychanalyse d'examen d'inconscience. La première débouche sur une remise explicite des péchés qui est de l'ordre de la foi, alors que la seconde ne donne ni pardon ni condamnation verbale, elle est de l'ordre de la thérapie (qu'il nous faudrait développer plus longuement). Contentons-nous d'affirmer que le bon thérapeute ne doit pas juger son patient (et par là il ressemble au bon confesseur), mais *en pratique* il fait bien davantage et il fait plus qu'analyser ; son action se rapproche souvent d'une sorte de « rédemption ». Celle-ci, dans une psychothérapie, peut s'effectuer de façon si discrète, tellement silencieuse, que

27. JONES, E. : *The Life and Work of Sigmund Freud*. Trois Vol. (Basic Books, N. Y. 1953-1957). Vol. I, pp. 8-9.

28. FREUD, S. : *Malaise dans la civilisation*, R. Fr. de Psychan. 4 : 692-769 (1934), p. 766.

29. Idem, pp. 768-769.

30. Idem, pp. 728 et 766.

31. Idem, p. 744.

32. DANSEREAU, M. : *A travers Jésus: Freud réinterprété* in *Main-tenant* 52 : pp. 117-119 (1966).

d'aucuns hésiteront à employer le mot lui-même, soit que, pour les uns, il réfère à une réalité tellement grandiose qu'ils craindront de le galvauder, soit que, pour les autres, il évoque qu'une histoire folklorique indigne d'une pensée scientifique. Qu'en est-il au juste ? Essayons de l'expliquer.

Le psychanalyste, en analysant la culpabilité des patients, en cherchant à comprendre leurs résistances et leurs comportements sans jamais leur lancer la pierre, prend en quelque sorte sur lui la responsabilité de dégager le vrai visage humain des déformations de la névrose. Il offre au malade un milieu où celui-ci peut s'exprimer, souvent pour la première fois. En acceptant d'être l'objet de transfert affectif (qui fait de lui un genre de bouc-émissaire pas toujours agréable), il permet la réparation de fautes, particulièrement celles des parents, qui ont engagé les névrosés dans une fausse direction. Ceux-ci pourront éprouver, en les projetant sur l'analyste, des sentiments qu'ils n'avaient jamais osé ressentir auparavant. Mais qu'est-ce que ce transfert affectif ?

Résumons brièvement ce que nous en disions dans notre travail sur *la personne du médecin*. Il s'agit de la tendance à projeter, sur ce dernier, des sentiments multiples particulièrement d'amour ou de haine, d'affection ou de ressentiment, d'attente anxieuse ou de mépris, essentiellement accumulés au cours de l'enfance et qui, n'ayant jamais pu s'intégrer adéquatement, ont gardé une charge explosive en menant une vie semi-autonome (complexe) à l'intérieur même de la psyché (dans l'inconscient). C'est l'analyse de ce transfert qui est le levier le plus puissant de la psychotérapie en permettant la libération de l'affectivité nécessaire à un véritable contact entre deux êtres ; contact souvent rendu impossible par suite de l'isolement plus ou moins complet de l'individu privé des échanges affectifs avec ses semblables. Nous parlons alors d'un manque de contact affectif chez ceux-là trop occupés à se défendre contre leurs sentiments tumultueux.

Il va sans dire que ces notions se sont singulièrement compliquées et enrichies tant par la pratique que par l'auto-critique. La question du contact affectif n'est pas restée cantonnée à la seule personne des malades. On s'est vite aperçu que certains d'entre eux, qui semblaient inactifs dans certaines conditions, pouvaient devenir très affectifs dans d'autres, par exemple, avec un autre thérapeute. D'où l'obligation d'un examen sérieux de soi-même : ai-je ou non un contact affectif avec mes malades ? Pourquoi m'est-il plus facile de traiter celui-ci, plus difficile celui-là ? Voilà posé toute la question du contre-transfert. C'est ainsi que pour paraphraser un Molière célèbre, le médecin s'est découvert comme un malade malgré lui. Cette constatation, qui peut réjouir ceux qui tiennent volontiers les psychiatres pour des fous, ne doit pas nous masquer la profonde racine judéo-chrétienne de cette attitude qui consiste à ne pas s'hypnotiser sur la paille dans l'œil du voisin. Comme le « médecin » qui devait se purifier avant d'intervenir, ou le chirurgien qui doit stériliser ses instruments avant chaque opération, ainsi le thérapeute, en reconnaissant que sa propre personne était l'agent de guérison le plus important, a-t-il été amené à accepter une intervention prolongée sur lui-même afin de s'initier à sa vocation de guérisseur (psychanalyse personnelle). Il se découvre aux prises avec des conflits très semblables à ceux de ses malades, même si ses conditions de vie sont meilleures pour y faire face. C'est en luttant contre l'attitude pharisenne : « je ne suis pas comme cet homme », qui entretenait son patient dans sa condition d'étranger (*alienus*) que le médecin a découvert qu'il n'était qu'altéré

et que s'il savait retrouver le contact avec lui, s'il arrivait à le toucher comme un frère, le soigner non pas comme un objet, mais en lui apprenant par son attitude qu'il était aussi un sujet, celui-ci pouvait parfaitement redevenir un autre parmi la communauté des hommes.

Le confesseur est un peu dans la même situation quand il reconnaît au fond de lui les mêmes fautes que son pénitent et c'est au nom du rédempteur qu'il peut soulager. L'expérience psychothérapeutique nous permet de croire que c'est de la même façon que nous agissons, en assumant le rôle de « représentant du sauveur », car nous intervenons en médecine au nom de quelqu'un ou de quelque chose, quand ce ne serait qu'au nom d'une *théo-rie* scientifique, qui est plus que nous-même (que nous le reconnaissons explicitement ou que nous le vivons sans le savoir). Si les choses se passent bien ainsi, il en découle que chaque homme peut être le confesseur de chacun. C'est au théologien, qui surtout depuis Newman n'est pas réfractaire à ce point de vue, de nous dire ce qu'il en pense. Nous révélons au patient ce qu'il est et lui ce que nous sommes (transfert et contre-transfert). N'y aurait-il pas une valeur proprement chrétienne, qui cherche à confesser la vérité, jusque dans l'auto-critique communautaire des communistes ? Ne serait-ce pas là un aspect de ce que les théologiens nomment le sacerdoce des laïcs ? Sans doute y aura-t-il des hommes spécifiquement *consacrés* à cette tâche et devons-nous, selon les besoins, adresser les « pénitents » ou les « patients » aux compétences qui disposent de remèdes adéquats. Il est certain par exemple que le phénomène « culpabilité » ne relève pas de la seule psychothérapie. Nous avons vu comment pour Freud lui-même la question de faute est loin de se réduire à une pure fantaisie ou illusion mais qu'elle correspond à une *réalité historique*. Le chrétien ne peut demander à un homme de science reconnaissance plus claire des conséquences de ce qu'il appelle la faute originelle !

RÉSUMÉ

La psychanalyse pose un défi à la pureté de la foi. Elle voit dans le besoin religieux une névrose originelle qui devra s'épurer en se gardant toutefois de glisser, à partir de la réduction du sens manifeste à un sens latent, vers la réduction non scientifique du *rien d'autre que* ce sens latent : l'image de Dieu se fait à partir d'un père terrestre, sans se réduire à ce père. De même un rituel religieux, par analogie avec le rituel de l'obsédé, sera pathologique lorsqu'il perd le sens de son propre symbolisme. Les travaux de Freud sur l'origine des religions, qui se confondraient avec l'origine de la culpabilité, sont conciliables avec la théologie de l'offense à Dieu : un épisode criminel (le meurtre du père) constituerait le noyau du complexe d'Œdipe de l'humanité. Ce drame se répéterait jusque dans la conscience de nos contemporains. L'importance de la mère dans la psychogénèse de la religion, que Jung développera plus particulièrement, mériterait un travail complémentaire. La pratique psychanalytique apporte une contribution très positive à la compréhension du phénomène religieux. Elle montre une nouvelle analogie entre un processus thérapeutique et une évolution spirituelle. Les notions de *conversion*, d'archétype du sauveur et de transfert sont des plus prégnantes. Finalement, en proposant l'espérance dans le « logos » et surtout dans « l'Eros éternel », la contestation freudienne de la religion peut rallier les chrétiens qui voient, au-delà du platonisme, dans le logos incarné le visage amoureux d'une Personne.

Dr MICHEL DANSEREAU : Psychiatre et psychanalyste.

LES ENFANTS, VICTIMES DE LA PUBLICITÉ

MIREILLE BIGRAS

PUBLICITÉ INSIDIEUSE

La première question a suscité des réactions très vives. Le langage employé par ces mères de famille a vite fait de me convaincre de la nature aiguë du problème. « C'est de la démagogie » dit l'une, « c'est hypocrite » dit une autre, « c'est insidieux », « écœurant », « odieux », « lâche », « c'est du lavage de cerveau », « c'est pernicieux »... en somme autant de vocables décrivant l'aspect révoltant attribué à ce genre de publicité.

Les enfants, disent-elles, regardent leurs émissions de télévision préférées. A toutes les dix minutes, on interrompt la séquence même de l'émission. On leur montre des jeux et des jouets souvent fort dispendieux et on les décrit sous un angle fabuleux. La plupart du temps, on trompe le jeune spectateur en lui montrant une image truquée laissant croire à plus de fantastique que la réalité même du jouet. Par exemple, on leur montre un Gi-Joe scaphandrier : l'enfant est absolument certain qu'on lui présente un jouet merveilleux ; mais il est grandement déçu s'il reçoit ce jouet.

La publicité conditionne le jugement des enfants par des phrases comme celle-ci : « Tous les enfants aimeront... etc. » et on nomme le jouet en question, laissant ainsi croire à l'enfant que tous les enfants peuvent se le procurer. Alors, pourquoi pas lui aussi ? Une autre mère précisait : « L'enfant tombe dans le panneau : il croit que c'est exactement ce qu'il lui faut ». En somme, cette publicité laisse croire à l'enfant qu'il peut tout avoir ; il suffit de demander, comme le dit la publicité, à « vos parents ».

LES SIX À DIX ANS SONT SÉDUITS

Avant de décrire ce que l'enfant demande ou comment il le demande, il nous faut préciser un point : celui de l'âge où l'enfant semble davantage victime de cette publicité. A quelques exceptions près, les enfants dont l'âge varie à peu près entre 6 et 10 ans, sont d'emblée séduits par cette publicité. Les enfants plus jeunes ne réclament ces jouets que par imitation d'un aîné ; sinon les cadeaux bien emballés et joliment enrubannés, donnés par quelqu'un dont ils se sentent aimés, leur font le plus grand plaisir.

Chez les plus vieux, les demandes semblent correspondre davantage à un besoin réel ; ils savent mieux ce qu'ils veulent et ont moins l'impression que, s'ils n'ont pas tout ce que la télévision annonce, ils seront des enfants malheureux. La demande se fait, semble-t-il, à partir d'un raisonnement interne et non plus seulement à partir d'une provocation venant de l'extérieur. Un enfant plus vieux veut des choses précises ; il paraît davantage capable de juger de la nature de ses besoins ; l'âge du « vouloir tout avoir » a cédé la place à une priorité réaliste des besoins.

PUBLICITÉ EFFICACE

Nous limiterons ici notre étude à l'enfant de 6 à 10 ans qui réclame de ses parents tous les jouets annoncés à la télévision. Chez les plus jeunes (parmi ces enfants de 6 à 10 ans) la demande a un caractère d'immédiateté : l'enfant de cet âge qui réclame un jouet annoncé à la télévision, espère aussi le recevoir le plus tôt possible, sinon immédiatement. Les plus vieux prévoient un anniversaire, ou s'il s'agit de



Les émissions de télévision pour enfants montrent que ceux-ci sont sollicités à acheter de nombreux jouets et jeux dont les mérites et les attraits sont largement vantés et à plusieurs reprises au cours d'une même émission. Tant de choses que tous les enfants aiment et pourraient avoir, disent les réclames ! Le monde du fantastique leur est présenté comme une réalité facilement accessible ; ainsi conditionné, l'enfant se tourne vers ses parents et exprime ses demandes en rapport avec ce qu'il vient de voir.

UNE ENQUÊTE

Que pensent les parents de cette publicité faite directement auprès des enfants ? Comment réagissent-ils ? Cette situation fait-elle problème ?

J'ai déjà une opinion personnelle sur la question en tant que mère de famille et psychologue traitant. Le traitement de patients me permet de connaître diverses perceptions d'une même réalité. De plus, je me trouve renseignée sur la situation concrète de ma famille. A partir de ces deux types d'expérience, il m'eût été possible de décrire les problèmes relatifs à cette situation et de proposer des solutions. Mais, pour plus de certitude, je suis entrée en contact avec une vingtaine de mères de famille et j'ai tenté de cerner trois aspects du problème ; les questions étaient ainsi formulées :

- que pensez-vous de la publicité auprès des enfants au cours de leurs émissions de télévision préférées ?
- vos enfants réagissent-ils à ce genre de publicité ?
- Si oui comment ?
- quelle est votre réaction de parents face à cette publicité auprès de vos enfants ?

la période précédant la fête de Noël, ils le réclament pour Noël ; ils ont toujours de bonnes raisons de prouver à leurs parents que ce jouet est nécessaire. Des phrases comme « ce sera le plus beau jouet de ma vie » ou encore « ce sera mon unique cadeau, je ne vous en demanderai pas d'autres » ou encore « je te jure maman que je ne t'achèterai plus jamais jamais jamais, si tu me donnes ce cadeau-là ».

ATTITUDES DES PARENTS

Certains parents avouent avoir peur de refuser d'acheter tel ou tel jouet à leur enfant parce qu'ils ont peur de le décevoir, de lui dire non ; ils se sentent impuissants devant une publicité aussi insistante.

D'autres disent : « Il faut prendre le taureau par les cornes, même si c'est probablement se battre contre des moulins à vent ». Ces parents refusent de se laisser vaincre et expliquent à leurs enfants la nature et le but de cette publicité, dans des termes compréhensibles pour l'enfant. Une mère de famille sur les vingt interrogées voit comme unique objection le prix beaucoup trop élevé des jouets annoncés.

Certains parents trouvent cette publicité particulièrement malsaine et refusent toute discussion, montrant ainsi à l'enfant leur désaccord total avec cette publicité.

D'autres prétendent qu'il faut laisser l'enfant faire son expérience. De toute façon, disent-ils, il est inutile de refuser systématiquement. Ils achètent des jouets annoncés à la télévision pour l'anniversaire de l'un ou l'autre de leurs enfants. L'année suivante, devant la demande réitérée de l'enfant pour avoir des jouets annoncés à la télévision, ils lui expliquent ce qui s'est passé. Ils insistent sur le fait que ces jouets sont souvent peu solides, ne valent pas le prix exigé et ne suscitent pas longtemps l'intérêt de l'enfant.

Une mère a insisté sur le fait que cette publicité place les parents dans des situations qu'ils n'ont pas cherchées. « L'éducation est déjà difficile en soi et pose de nombreux problèmes ; la télévision vient encourager l'enfant à ne pas comprendre que les parents ont des limites dans leurs possibilités de donner ».

Une autre est d'avis qu'il faut beaucoup de sens commun pour juger de la valeur de ces jouets. Il faut en discuter le contenu, chose difficile à cause du leurre créé autour du jouet rendu beaucoup plus attrayant à la télévision

qu'il ne l'est en réalité. Enfin un couple de parents nous a rapporté un autre aspect intéressant. La mère a dit : « Souvent ce sont des jouets qui séduisent aussi les grandes personnes. Par exemple les réclames où l'on montre les parents et les enfants jouant ensemble ». Cette mère raconte que son mari avait donné un jeu à sa fille à l'occasion de Noël. Le soir de Noël, la petite fille étant au lit, les parents et les amis se sont emparés du jeu et y ont pris plaisir pendant la soirée. A un moment donné le père a souligné ceci : « J'avais oublié que ma fille ne pouvait pas jouer à ce jeu toute seule » (il s'agissait d'une fille unique). Cette réaction souligne le malaise éprouvé par les parents face à leur enfant qui leur demande quelque chose : eux aussi se laissent parfois tenter par le côté séduisant de l'annonce télévisée.

PUBLICITÉ ET ÉDUCATION

Quoi penser de tout cela sinon que cette publicité auprès des enfants exerce un pouvoir insidieux contraire à l'éducation familiale ou sociale ? Celle-ci cherche à aider l'enfant à devenir un être autonome, capable d'intégrer la réalité et d'imposer des limites à ses propres demandes, un être capable d'agir conformément à un jugement lucide, et non pas au nom de la recherche de la satisfaction immédiate des besoins infantiles illimités : tout avoir et tout de suite, au surplus.

L'éducation a le rôle paradoxal d'aider l'enfant à s'exprimer au niveau du désir contrôlé par un jugement de valeur et, ainsi, de poser des limites à sa demande qui n'en a pas naturellement. La publicité dit aux enfants : vous pouvez tout avoir, vous avez raison de vouloir tout, parce que c'est si beau, parce que tous les enfants l'ont, etc. ...en d'autres termes, ne pensez pas, ne réfléchissez pas, demandez et vous recevrez. Et ainsi, les enfants deviennent eux-mêmes les jouets de la publicité. Qui s'étonnera désormais des qualificatifs péjoratifs attribués à cette façon d'agir sur les autres ? L'enfant vit de rêves, il veut tout. La vie est ainsi faite que le quotidien ne peut le satisfaire. La publicité vient renforcer, justifier la croyance de l'enfant qui espère toujours le retour au paradis perdu. Ceci est inhérent à la condition humaine ; même l'homme mûr n'a jamais abandonné ce souhait.

Que cette publicité soit perçue comme pernicieuse, nul n'en doute plus. Dans un monde qui se tourne vers l'en-

fant, le redécouvre et cherche à se redécouvrir lui-même à travers l'enfant pour pouvoir mieux comprendre et éduquer l'adulte en devenir, la publicité maintient l'enfant dans un monde *asocial*

OBSTACLE À LA PERSONNALISATION

L'autonomie et l'identité s'acquièrent au prix d'une lutte perpétuelle. Au nom du modernisme, on prend un air désinvolte, on semble tout offrir : libre à vous de choisir. Mais on souffre d'un excès d'autoritarisme : celui de l'argent à faire. Au lieu de faire appel au jugement, on essaie de faire passer ses produits au moyen de méthodes de conditionnement dont on sait qu'elles agissent à 70% (au moins), à l'insu des adultes. Alors pourquoi s'étonner que l'enfant s'y laisse prendre ? Ceux qui se présentent comme les grands pourvoyeurs des désirs fantastiques des enfants l'ont bien compris.

Quand on sait à quel point il est essentiel et difficile pour l'être humain de construire son identité à partir d'une intégration de ses besoins instinctuels et des exigences extérieures, on constate que, là aussi, la publicité nuit au mouvement évolutif. Car elle engendre la régression par voie de décentralisation de l'identité. Les exigences du réel que les enfants perçoivent à travers les attitudes de leurs parents comportent nécessairement des interdictions. Comme il est difficile pour tout enfant d'accepter le refus des parents et d'intégrer l'interdiction pourtant essentielle à la formation de son propre jugement !

VOIES DE SOLUTIONS

La publicité auprès des enfants crée donc chez eux des besoins exagérés ; par suite, l'enfant se sent inutilement frustré par le refus des parents et il est déçu. De plus, elle joue dans le dos des parents : le fait même de conseiller aux enfants de faire des pressions auprès des parents est une exploitation des parents et des enfants. Il est exagéré de tenter les enfants à ce point : un adulte se raisonne et encore ! Il paraît essentiel d'exercer un contrôle beaucoup plus sérieux sur la publicité télévisée. On comprend qu'elle doive exister puisque, semble-t-il, la qualité des émissions en dépend ; mais il doit certainement y avoir une solution. Nous nous bornerons ici à souligner des possibilités d'action à divers niveaux. Il y aurait d'abord à faire prendre conscience des effets possibles de cette pu-

blicité sur les gens. Il pourrait exister par exemple une contre-publicité, en évitant évidemment de retomber dans le marasme de la publicité première.

Cette action éducative amènerait certainement des changements au niveau de la cellule familiale, qui se voit aux prises avec ce problème aussitôt que l'enfant atteint six ou sept ans.

LÉGISLATION ADÉQUATE

Les groupes sociaux, associations, mouvements, etc. pourraient jouer un

rôle important auprès des gouvernements provincial et fédéral en proposant une législation gouvernementale adéquate. Par exemple, il pourrait y avoir des recommandations concernant le plafonnement des prix, et on pourrait aussi exiger que la publicité n'existe qu'au début et à la fin de ces émissions. En somme, il faudrait essayer d'éviter le conditionnement insidieux auquel les publicitaires savent fort bien se référer.

LE RÈGNE DE L'ARGENT À FAIRE

Rappelons enfin que le problème étudié fait partie d'un contexte particulier (nord-américain). S'attaquer directement aux promoteurs de cette publicité insidieuse est peine perdue. C'est le règne de *l'argent à faire*. Ils abandonneront ce genre de publicité le jour où ils se rendront compte qu'elle n'est plus rentable.

MIREILLE BIGRAS : Psychologue.



L'ARTISTE CE PROPHÈTE

GASTON PETIT

Nous vivons dans une civilisation technique qui tend à dépouiller l'homme de toute personnalité, à abolir sa sensibilité pour en faire un simple numéro de matricule. Cette civilisation, par la force des choses, s'est, en grande partie, éloignée de la nature, dont nos devanciers en art tirèrent tant de leçons. En outre, cette même civilisation se construit pratiquement en marge de tout contexte religieux. Nature et religion, telles étaient les deux sources d'où émanait l'épanouissement sensible de l'homme d'hier.

Par contre, la communauté humaine actuelle, pour différente qu'elle se présente de celle d'autrefois, n'est-elle pas constituée d'éléments pouvant donner à l'homme d'aujourd'hui son équilibre sensible ? Cette même communauté n'a-t-elle pas en main les éléments nécessaires pour affiner, organiser cette sensibilité de l'homme contemporain, même si ces éléments sont encore troubles et incertains, suspects même, parce que encore mal définis ? Car il s'agit bien pour la communauté humaine de faire son équilibre sensible à partir de valeurs offertes par ce monde d'aujourd'hui.

L'ARTISTE DANS UN MONDE NOUVEAU

Quel est alors le rôle de l'artiste au milieu de ce monde nouveau ? Doit-il refuser, ou s'engager à fond ? S'il s'y engage, quel doit être son témoignage ? Il est sûr qu'il se doit de palper toutes ces nouvelles valeurs, de s'efforcer d'en établir l'harmonie, pour les faire revivre dans ce domaine qui lui est propre, celui de l'art. Mais ce rôle de témoin de son siècle fait-il de lui un prophète ? Essayons de répondre à cette question.

L'IMAGE, VIDÉE D'UN CONTENU FIXE

Commençons d'abord par l'image. Pour l'homme contemporain l'image a perdu ce sens « magique » que lui don-

nèrent les hommes du passé. Le contenu lui importe peu. En fait, il n'en tient plus compte. Seul l'aspect « visuel » retient son attention. Nous savons tous que l'image en mouvement a donné naissance au cinéma. Pressé par cette succession d'images, l'œil ne peut plus se reposer, il est forcé de laisser tomber le détail pour saisir l'essentiel, d'effacer pour aborder à nouveau d'autres images toujours aussi fuyantes. On est comme enlevé dans un tourbillon, au point qu'on ne sait plus s'arrêter pour « regarder ».

Faisons un pas de plus : maintenant, nous en sommes à des recherches d'ordre visuel où la lumière et le mouvement constituent les principaux éléments organisateurs de cette image. Le spectateur lui-même devenu sujet et acteur de l'image est dorénavant situé à l'intérieur d'un environnement donné et souvent programmé, pour constituer une démarche cinétique et lumineuse, qui ne dure qu'au moment de l'action. Pour nos prédécesseurs, l'image avait un contenu statique, c'était l'objet donné une fois pour toutes. Pour l'artiste contemporain, l'image s'est vidée de tout contenu fixe pour devenir dynamisme, mouvement.

RECHERCHE D'UN LANGAGE PROPRE

Alors, l'inévitable est arrivé. Il y a eu divorce à un double plan. Sur le plan d'abord de la religion. L'art s'est résolument débarrassé de toute soumission à des valeurs religieuses. Ensuite, il y a eu divorce au plan de la nature. L'art, pour une grande part, ne cherche plus dans la nature sa source d'inspiration. Il ne cherche plus à transmettre des états de nature plus ou moins interprétés par la sensibilité humaine. L'art cherche sa valeur propre, son langage propre. Ce qu'il semble avoir perdu (il faudrait le prouver !) en expression, il le gagne sûrement en présentation, se purifiant de tout support extérieur pour dire enfin ce qu'il est exactement : relation, harmonie, sensibilité pures dans un mouvement.

PHASE DE DESTRUCTION

Libéré de la religion et de la nature, l'art ne peut plus s'arrêter. N'est-il pas mouvement ? Non satisfait de pousser son expérience dans le domaine cinétique et celui de la lumière pure qui coule dans le temps, l'artiste expérimente maintenant le « monde » singulier de la destruction. On s'étonne, on crie au scandale lorsqu'on voit un artiste détruire un objet, sans considération pour sa valeur intrinsèque. L'unique raison de ce vandalisme est la nécessité que cet objet ne soit plus identique à lui-même. Nous assistons là à un moment « troublant » dans l'histoire de l'art : c'est la phase de destruction. Quel paradoxe ! Un art constructif. Le fait est là, il faut l'accepter comme tel, et comme tel ce fait doit nous porter à la réflexion. Poussant un peu plus loin, on pourrait se demander si l'artiste ne serait pas devenu un prophète de son temps.

L'ARTISTE « FAIT VOIR » LE MONDE ACTUEL...

Est-ce par révolte que l'artiste détruit ? Au-delà des vocables utilisés, on est en droit d'observer chez l'artiste une attitude d'esprit analogue à celle des prophètes de l'Ancien Testament. « Alors Yahvé dit à Jérémie : Tu briseras cette cruche sous les yeux des gens qui t'auront accompagné et tu leur diras : Ainsi parle Yahvé. Je vais briser ce peuple et cette ville, comme on brise un vase de potier » (Jér. 19:10). Le prophète s'était révolté contre un ordre déjà établi, mais vidé de son sens profond, de toute vie. L'artiste, à son tour, se révolte contre des systèmes de formes, il entre en guerre contre les systèmes d'images, les systèmes de langage picturaux créés et imposés par la société qui l'entoure, guerre froide et acharnée, que chaque individu qui tente de se créer une nouvelle conscience du monde et de ses pensées doit livrer au sein de sa propre vie. La vie n'est qu'une inacceptable capitulation, une abdication, une lâcheté, si elle n'est pas re-valorisée, orientée vers un plus-être, un spirituel ouvert sur l'Absolu. Ce que l'artiste observe le plus souvent, car il est comme le prophète, cet observateur d'un autre monde, c'est l'absurdité, la fermeture sur la voie qui ouvre sur un lendemain un peu meilleur. Ce reniement d'une vie qui se construit, qui progresse, devient le « sujet » propre de l'art d'aujourd'hui. L'artiste veut communiquer par ses moyens propres sa perception du monde où il vit. Or, il ne voit que déchirures, trahisons, meurtres ; il voit un monde qui refuse

d'avancer vers l'espérance. Tout cela, il le dénonce à sa façon dans ses « happenings », ses destructions. Le monde lui apparaît sous un visage de défaite, et l'artiste-souffrant s'est donné comme mission de « faire voir » au monde son visage décomposé.

... ET LE DÉNONCE

L'artiste va plus loin encore. Fatigué de guerres, de tensions et d'oppressions, il n'accepte plus ce monde, il le dénonce. Ce qu'il exige, (disons le mot, même s'il choque !) c'est un peu plus d'équilibre de la part de ses semblables, un peu plus d'ouverture sur la Vérité. Du plus profond de lui-même, il sait que la Création se poursuit chaque jour dans le cœur des hommes. La Création n'est pas un donné tout fait. L'artiste sait que l'homme, par chacune de ses œuvres, travaille réellement à la construction d'un grand Tout, apportant ainsi au corps du Christ un peu plus d'achèvement.

MAIS L'ENSEMBLE DE SON MESSAGE EST HARMONIE

C'est dans cette perspective de « Création en marche » qu'il faut situer l'artiste contemporain. C'est quelqu'un qui a vu un peu plus loin et dénonce le mensonge du monde actuel. Mais sa « sensibilité » dépasse l'événement quotidien. Comme le prophète, l'ensemble de son message est harmonie. Notre compréhension à son égard est à la mesure de la compréhension que nous avons du monde dans lequel nous vivons. Combien plus facile de se retrancher de ce monde, refusant de le pénétrer, refusant également de pénétrer le cœur de l'artiste d'aujourd'hui. Le problème de l'art contemporain, comme bien d'autres problèmes d'ailleurs, est souvent tranché à la « lumière » de notions passées et désuètes. Ce n'est guère compromettant. Mais, au fond, c'est une question de liberté qu'il faut savoir garder vis-à-vis de soi-même, afin de pouvoir s'engager à neuf sur le terrain de réalités nouvelles. Sans ce courage et cette humilité, nous sommes voués à la capitulation. Accepter un monde tout fait, sans discernement, c'est aliéner sa liberté. L'art d'aujourd'hui est une réalité avec un nouveau visage. Il nous faut apprendre à le connaître tel qu'il se donne aujourd'hui et tel qu'il se donnera demain.

GASTON PETIT : Professeur d'art à l'Université nationale de Tokyo.

S O S

SERVICE DE SECRÉTARIAT

- Dictaphone
- Traduction
- Polygraphie

Téléphone : 731-7997



ÉCRANS 67 : SURVEILLANCE, VERDI ET CINÉMATHEQUE

JACQUES LAMOUREUX

Si l'on jette un rapide coup d'œil sur l'activité cinématographique au Québec au cours de l'année qui s'achève, on s'aperçoit très vite que cette activité fut loin d'être banale, et ce à plus d'un titre.

Il y eut en premier lieu cette explosion d'images et de sons que furent les techniques audio-visuelles à l'Expo 67. Je renvoie le lecteur au numéro de novembre de *Maintenant* pour l'analyse détaillée de cette mine de découvertes techniques mises au service de l'imagination. Quant au 8e Festival international du film de Montréal, au 5e Festival du cinéma canadien et à l'extraordinaire *Rétrospective mondiale du cinéma d'animation*, je renvoie encore une fois le lecteur au numéro d'octobre où j'ai passé ces trois manifestations en revue successivement.

LA « LOI SUR LE CINÉMA »...

Après ces événements marquants se situe le changement de constitution légale du Bureau de Censure de la Province de Québec. C'est le 12 août que fut sanctionnée, en douce, la nouvelle loi; j'écris « en douce », car à peu près personne n'avait été prévenu de cet événement funeste à maints égards.

...VIOLEMMENT CONTESTÉE

Dès sa divulgation, le texte de la nouvelle loi est accueilli par un tollé général. Tout le monde soulève des objections, depuis l'APC (Association professionnelle des cinéastes) jusqu'à l'OCS (Office des communications sociales)! En passant, bien sûr, par les membres du Bureau de Censure qu'on avait eu, détail ironique, soin de consulter. Tous les protestataires s'entendent sur plusieurs points et principalement sur les carences évidentes du document. Mais l'on connaît la « sagesse » (sic!) de nos législateurs. La loi est donc sanctionnée telle quelle, bien que dénoncée par toutes les organisations

concernées comme une loi négative, incomplète et remplie d'omissions vraiment inacceptables. De quoi cela retourne-t-il? Examinons-la de plus près.

Tout d'abord, son nom lui-même. Elle s'intitule: « Loi sur le cinéma ». Or, il n'y est absolument pas question de cinéma, mais seulement d'exploitation de films, ce qui est bien autre chose! Quelle belle occasion ratée de créer une vraie « Régie du cinéma » qui établirait une industrie cinématographique québécoise..., serait une politique à long terme englobant tous les niveaux de l'industrie du cinéma: production, financement, distribution, exploitation; les exemples de « lois d'aide au cinéma » ne manquent pas de par le monde: France, Angleterre, Suède, etc. en possèdent déjà.

UNE LOI INCOMPLÈTE

Vers la fin du mois d'août (quelques jours donc après que la loi sur le cinéma fut sanctionnée), le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, affirme qu'il « va prendre les choses en main », reconnaissant implicitement par là que la loi est incomplète et ne touche pas au domaine de la production. Depuis cette déclaration (ces lignes sont écrites au début de décembre), rien...

Pendant tout ce temps, les cinéastes québécois ne tournent à peu près plus de longs métrages et les *Cinéastes associés* se séparent, faute de travail à entreprendre. Pendant combien de temps encore faudra-t-il attendre un geste positif du gouvernement québécois? Du côté fédéral, on retrouve la même apathie. Pire: le budget de 10 millions de dollars a bel et bien été voté, mais cette chère Judy prétend ne pas avoir encore trouvé la personne qu'il faut pour administrer cette « loi d'encouragement du cinéma ». Il faut avouer que cette situation est plus que décourageante pour les réalisateurs de films.

SITUATION INADMISSIBLE

Le scandale, c'est que les films d'expression française réalisés ici (même ceux de l'ONF) ne soient même pas montrés dans la province de Québec. Comment une industrie est-elle viable dans ces conditions? Ce qui est proprement intolérable c'est que le gouvernement du Québec laisse pourrir la situation alors que des mesures draconiennes s'imposent de toute urgence. Le gouvernement provincial ne fait rien alors que s'accroissent les réseaux étrangers. A Montréal seulement, (la situation est équivalente dans la province à toute fin pratique), sur environ 75 salles, 38 (toutes salles d'exclusivité) sont sous contrôle américain ou anglais. A ce sujet, je renvoie le lecteur à l'article de Jean-Pierre Aubin *Un cinéma-fantôme: le film québécois*, in *Maintenant*, livraison de novembre dernier.

LE « BUREAU DE SURVEILLANCE DU CINÉMA »

Donc, la nouvelle loi ne s'occupe que d'un secteur: le contrôle des films exploités sur le territoire géographique de la province de Québec. Le Bureau de Censure change de nom pour devenir, je vous le donne en mille, le... *Bureau de surveillance du cinéma*; cette appellation ne vous rappelle-t-elle pas votre temps de collège (maître de surveillance, surveillant, etc.)? Curieuse dénomination au moment même où l'Office catholique national des techniques de diffusion devient l'Office des communications sociales et décide de ne plus donner de « cotes morales »! Dans les autres pays, il s'agit de « commission de contrôle » ou de « commission de classification ».

PALIER D'ÂGE

La nouvelle loi apporte les amendements suivants: tous les visas émis par

le *Bureau de surveillance* doivent s'appliquer à l'une des trois catégories suivantes de spectateurs : a) pour tous ; b) adolescents et adultes (minimum d'âge 14 ans) ; c) réservé aux adultes (18 ans et plus). En plus, le *Bureau de surveillance* peut émettre un visa spécial pour une représentation donnée devant un auditoire « spécialisé ». Enfin, le *Bureau de surveillance* peut refuser un visa à « tout film qui porte atteinte aux bonnes mœurs et à l'ordre public ».

« VISA SPÉCIAL »

Il n'y a rien à redire sur les paliers d'âge. Quant au « visa spécial pour auditoire spécialisé », c'est une mesure anti-démocratique et qui ouvre la porte à tous les excès. En effet, quand un auditoire devient-il spécialisé ? Quel groupe, association, cercle, club, etc. peut revendiquer le droit au visa spécial ? Mystère... L'arbitraire règne ici en maître. Ce qui est bon pour mon voisin ne l'est pas nécessairement pour moi ? La belle affaire...

Quant aux raisons pour refuser un visa, elles n'ont aucune force puisque les expressions « atteinte aux bonnes mœurs » et « ordre public » ne sont pas définies. Donc, elles ne veulent strictement rien dire. Ce sont des phrases toutes faites, des formules-clés, vides de sens, reliquats d'une autre ère. Encore là, tout est possible : *Wild Angels* nuit-il plus à l'ordre public que *You Only Live Once* ? Les « bonnes mœurs » sont-elles plus en danger avec *La Dolce Vita* qu'avec *Filles sexy de nuit* ? Et *Mondo Cane* dans tout cela ? Cette absence de critères précis, détaillés, donne libre cours à des contradictions de toutes sortes. Exemple : pourquoi le *Bureau de surveillance* a-t-il refusé le visa à *Fireworks* de Kenneth Anger et permis que *Echoes of Silences* de Peter Goldman soit montré ? Ce sont deux films de peu de valeur cinématographique mais le second, nettement plus porté vers la pornographie que le premier, a pourtant reçu son visa alors que *Fireworks* a été refusé. Encore là : mystère...

LE « VERDI » TIENT BON

Heureusement, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles dans le domaine du cinéma. En effet, à Montréal, le *Verdi*, cinéma de répertoire, a fêté son premier anniversaire le 2 décembre dernier. Bra-

vo et rebravo à Roland Smith et Bernard McGregor qui ont eu le courage de transformer la salle du boulevard Saint-Laurent en un cinéma de répertoire, c'est-à-dire où l'on présente des films de qualité choisis dans le patrimoine cinématographique mondial. Voulez-vous revoir des classiques (*Un chien andalou*, *La règle du jeu* ou *The Maltese Falcon*) ou des œuvres plus récentes (*La vie à l'envers*, *Accident*, *Persona*) ? En plus, le *Verdi* offre certaines primeurs (*El*, les films *Underground* des Etats-Unis).

Peu de gens savent évaluer le travail d'arrache-pied que requiert une telle entreprise dans le cadre des circuits commerciaux. En effet, qu'est-ce qu'un gérant de cinéma dans le système nord-américain actuel ? Selon le réalisateur américain Joseph-L. Mankiewicz : « *A real estate operator whose chief concern should be taking gum off carpets and checking adolescent love-making in the balcony* ». Comme c'est vrai ! Or messieurs Smith et McGregor ont voulu briser cette tradition et choisir eux-mêmes les films selon des critères artistiques et non pas commerciaux. Imaginez seulement l'audace d'une telle initiative : oser mettre à l'affiche des films non pas parce qu'ils représentent un potentiel monétaire, mais parce qu'ils offrent un intérêt cinématographique pour les amateurs ! Dans le contexte, c'est une gageure et le *Verdi* l'a gagnée.

UN DÉFI QUOTIDIEN

Le grand public ignore les embûches qui se dressent quotidiennement devant les responsables du *Verdi*. Il leur faut vraiment faire des mains et des pieds pour dénicher des films de qualité chez les distributeurs réticents (les recettes du *Verdi* n'offrent pas d'attrait pour le détenteur des droits puisque les films ne restent à l'affiche que quelques jours) ; souvent la seule copie disponible est littéralement en lambeaux et une nouvelle copie s'avère trop chère (frais de la pellicule elle-même, nouveaux frais de censure, etc.) ; d'autres fois, les films désirés ne sont plus en circulation dans la province pour des raisons absolument incompréhensibles (ainsi les anciennes comédies musicales de Donen, Minelli, etc. ont été retirées du marché). Malgré ces difficultés, le *Verdi* a réussi à montrer en un an 236 films. Le programme du *Verdi* veut, selon les paroles de Roland Smith, « tirer

de l'oubli les films valables, qui y avaient été relégués, les œuvres nécessaires à une bonne connaissance du cinéma total » (*Le Devoir*, 2 décembre 1967).

CINÉMATHEQUE CANADIENNE : CINÉMA DE QUALITÉ

C'est un peu les mêmes buts que poursuit la *Cinémathèque canadienne* qui en est à sa quatrième saison, mais dans des circonstances très différentes puisqu'elle opère sur une base non commerciale. Je ne voudrais pas laisser l'impression que le *Verdi* fait du meilleur travail que la *Cinémathèque*. Il ne s'agit pas de décerner des points de bonne conduite. Dans cette revue des événements de l'année, je crois tout simplement que le premier anniversaire du *Verdi* est un événement capital qui mérite d'être souligné, au même titre d'ailleurs que celui de la *Cinémathèque* qui fait un travail parallèle.

La situation de base, je le répète, n'est pas la même puisque la *Cinémathèque* n'est pas une entreprise commerciale ; elle s'approvisionne à des sources différentes (cinémathèques de pays étrangers, Société Radio-Canada, dons, prêts, films en dépôts, etc.). D'ailleurs la composition des programmes ne recoupe pas celle du *Verdi* et les deux organismes demeurent en excellents termes (la *Cinémathèque* n'envoie-t-elle pas à ses habitués le dépliant du *Verdi* avec son propre programme ?).

La *Cinémathèque* établit ses programmes d'une façon très méthodique puisqu'elle peut puiser à plusieurs sources différentes. Elle a ainsi souvent l'occasion de montrer l'œuvre presque complète d'un cinéaste (Dovjenko, Lang). D'autres séances l'année dernière portaient sur un thème défini : le western, le film d'animation, le cinéma canadien, l'expressionnisme allemand, le cinéma yougoslave contemporain. A l'occasion aussi, elle offre des primeurs tels *Deux ou trois choses que je sais d'elle* de Godard, *Barberousse* de Kurosawa. La *Cinémathèque* est un foyer de culture cinématographique unique puisque son éventail s'étend des films muets à Jean-Luc Godard. L'enrichissement qu'on peut en tirer est impossible à évaluer tellement son registre est étendu : chaque semaine, la *Cinémathèque* présente dix séances différentes. En fait les cinéphiles montréalais doivent constamment faire la navette entre la *Cinémathèque* et le *Verdi* !

Je me rends compte qu'il ne reste presque plus d'espace pour traiter des films importants sortis au cours de l'année 1967. Malgré un nombre très impressionnant de nouveautés (plusieurs salles d'exclusivité ont ouvert leurs portes l'an dernier), la qualité s'est faite très rare.

BUNUEL À L'HONNEUR

Un réalisateur, parmi les plus grands, a été choyé : en fait, quatre films de Luis Bunuel ont été offerts en primeur : *Belle de jour*, *El*, *Un chien andalou* et *L'Age d'or* (à plusieurs reprises au Pavillon de la France à l'Expo). Alors que *El* s'avère être une minutieuse description de la jalousie, *Belle de jour* décrivait une passion assez peu exploitée au cinéma : le masochisme. Seul le génie de Bunuel a réussi à faire passer des scènes qui, en d'autres pattes, seraient devenues graveleuses. Ce film, dans lequel le rêve et la réalité ne sont pas clairement délimités, déçoit plusieurs personnes pour cette raison précise et aussi parce qu'au fond d'eux-mêmes ils entraient au cinéma avec l'espoir secret d'assister à un film « cochon », ce qui n'est absolument pas le cas. L'emploi de la couleur, la direction des comédiens (de Catherine Deneuve à Francis Blanche et Georges Marshall), un montage subtil, un scénario transformé par la personnalité de Bunel, autant de qualités qui placent *Belle de jour* parmi les très grandes œuvres de son auteur.

DES OISEAUX, PETITS ET GROS

Présenté dans une très mauvaise copie dans la petite salle Eisenstein du cinéma Elysée, *Des oiseaux, petits et*

gros de Pier Paolo Pasolini n'a pas eu du tout le succès qu'il méritait. Cette merveilleuse fable est une critique, tant du communisme que du christianisme. Seul un poète de la trempe de Pasolini pouvait réussir à imposer cet univers très particulier de Toto et de son fils Ninetto conversant avec un corbeau, transformés en franciscains, etc. Sous des apparences vaguement surréalistes se retrouvent les thèmes chers à Pasolini : la surpopulation, le socialisme, les sous-privilegiés et, selon l'expression même de Pasolini « la recherche dégradée de valeurs authentiques dans un monde dégradé ».

BONNIE AND CLYDE

Présenté en première mondiale le soir de l'inauguration du Festival du film (et exploité avec très grand succès après), *Bonnie and Clyde* raconte l'odyssée d'un couple de bandits américains des années trente. Le ton employé par Arthur Penn se rapproche des « slapsticks » muets pour se terminer sur un mode tragique. Il est sûr que ce mélange de genre déplaît à plusieurs personnes au même titre que le film de Truffaut *Tirez sur le pianiste* avec lequel *Bonnie and Clyde* s'apparente (les scénaristes Benton et Newman n'avaient-ils écrit cette histoire avec l'intention de la présenter à Truffaut, qui, bien que fort intéressé, dut refuser, parce qu'il travaillait à l'époque sur *Fahrenheit 451*). Et, à mon avis, justement le ton comique de nombreuses séquences atténue en diable la violence qui s'y trouve. *Bonnie and Clyde* est un des plus beaux films américains produits ces dernières années ; tout y est parfait : du scénario au style très

personnel de la réalisation en passant par les dialogues, les décors, le choix des extérieurs, les costumes, la direction des acteurs et leur jeu, la musique, le montage. On y retrouve ce qui fait l'essence même de la vie : le rire et les larmes, la vie et la mort, l'humour et la violence, l'ironie et le tragique.

EL DORADO, ACCIDENT, PERSONA...

Il y eut aussi d'autres films de qualité qui mériteraient qu'on s'y arrête ; *El Dorado* de Howard Hawks, *Accident* de Joseph Losey, *Persona* d'Ingmar Bergman, *La chasse au lion à l'arc* de Jean Rouch, *Tokyo Olympiad* de Kon Ichikawa, *Honey Pot* de Joseph L. Mankiewicz. Mais il est temps de conclure sur ces dernières réflexions.

JACQUES LAMOUREUX : Attaché aux Services de publicité de Radio-Canada.

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION

PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ

DE L'ORDRE DOMINICAIN

PARAÎT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :

V. HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :

PIERRE SAUCIER

HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

PAUL DOUCET, O. P.

ANDRÉ CHARBONNEAU

LOUIS RACINE, O. P.

YVES GOSSELIN, O. P.

publicité :

MICHEL BÉDARD

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00

ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50

ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-St-Catherine, Montréal-26, P. Q.

Tél. 739-2758

N. B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :

L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE

CUM PERMISSU SUPERIORUM

COLLOQUE

Maintenant

L'UNILINGUISME AU QUÉBEC ?

Participants :

MURRAY BALLANTYNE

JEAN-LOUIS GAGNON

GILLES LEFEBVRE

JEAN-MARC LÉGER

Animateur :

PAUL-ÉMILE TREMBLAY

Auditorium St-Albert-le-Grand
2715, Che. Côte-St-Catherine

Le jeudi, 22 février
20 h. 30

Y CROYONS-NOUS ENCORE ?

La Parole de Dieu se révèle par et dans les novations du monde, et les événements en font saillir au jour le jour la vérité toujours en acte. La montée des masses me fait comprendre qui est aujourd'hui mon « prochain » ; et la laborieuse mise en place des organismes internationaux pour répondre à la mondialisation des problèmes, me procure le terrain d'une charité « politique » (Pie XI), donnant corps enfin à une fraternité universelle. Je ne puis plus aujourd'hui être un homme que si tous les hommes peuvent être des hommes. Ce propos d'un incroyant (F. Jeanson) rejoint le diagnostic d'un économiste (F. Perroux) qui voit dans les pauvres — ceux de Bandoung — les témoins de la Promesse et les « réserves de l'histoire » (J. Maritain).

De cette espérance en travail, les prophètes sont les porte-parole, le « peuple prophétique » devrait être le porte-parole... Car les temps sont venus, la

« fin des temps ». Non pas la catastrophe au terme de l'histoire, basculant dans l'éternité ; mais aujourd'hui, à cette frange du présent qu'est l'éternité. A l'encontre de nos imageries infantiles, l'éternité n'est pas au bout du temps ; elle est, dans une présence permanente, la récapitulation de tous les instants, ainsi consistants hors leur fragilité. Ainsi avons-nous accès à l'éternité, non par une évocation, mais par une incarnation dans le temps...

La fin des temps commande de l'intérieur les étapes du temps et les discernements de l'histoire. Hélas, pendant des siècles, les chrétiens, en perdant le sens de l'histoire, avaient perdu par là même le sens de leur incarnation. Leur « ciel » était devenu un alibi pour leurs échecs terrestres, comme l'avouait le vocabulaire même de leur prière. Le mystère tournait à la mystification. La réaction fut vive au Concile, contre l'incrimination des incroyants d'abord, mais

bientôt, en profondeur, par cette sensibilité au mouvement de l'histoire, que nous disions être le déterminant initial de la perspective alors ouverte...

Ainsi l'espérance retrouve sa vérité : vertu « théologale », disons-nous, c'est-à-dire vérité consubstantielle d'une économie divine tendue vers son accomplissement. C'est tout autre chose qu'une confiance morale devant l'adversité ; c'est la certitude de l'éternel perçu et vécu dans le présent. C'est l'ère messianique, annoncée par les prophètes, aujourd'hui advenue — à travers la distension du temps —, à la mesure de nos amours fraternelles, partout où « la paix et la justice s'embrassent » (Psaume 84) dans une communauté sans frontière. Y croyons-nous encore ?

M. D. Chenu,
Un peuple prophétique,
dans *Esprit*, octobre 1967
(pp. 609-611)